

Laurence MARBOEUF

Commissaire enquêtrice

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

6 juillet 2021

Département de la Gironde

Métropole de Bordeaux

Ville de Bordeaux

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise à jour de plans d'alignement sur la ville de Bordeaux

Quartier 1 : Bordeaux Maritime

Quartier 2 : Chartrons Grand Parc Jardin Public

Quartier 4 : Saint Augustin, Tauzin, Alphonse Dupeux,

Quartier 6 : Bordeaux-Sud

Quartier 8 : Caudéran



Rue Baillon à Bordeaux Caudéran

RAPPORT

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En première partie – pages 3 à 35

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En deuxième partie – pages 36 à 42

L'avis est en pages 42

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

En troisième partie - Pages 43 à 62

Enquête effectuée du 26 mai au 10 juin 2021

SOMMAIRE

Première partie

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR *Pages 3 à 35*

I. - PRÉAMBULE	3
II. - OBJET DE L'ENQUÊTE :	3
III. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	5
3.1 – Démarches administratives	5
3.2 – le dossier mis à la disposition du public en Mairie	5
3.3 - présentation du projet	5 à 11
3.4 – Visite sur place des lieux avant enquête	12
3.5 – Publicité préalable	12
3.6 - Personnes concernées par l'enquête (<i>par quartiers</i>)	13 à 21
3.7 – Les permanences du commissaire enquêteur :	22
3.8 – Situation des lieux et analyse du projet :	22
3.9 - État des lieux	23
3.10 - Aperçus des plans d'alignements les plus importants	23
3.11 – Rencontre avec la population	25
3.11.1 - Permanences et accueil téléphonique	25
3.11.2 - Observations dans Mairies annexes Caudéran et Grand Parc	28
3.11.3 - Observations déposées sur le registre numérique	30
IV - . CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	35

Deuxième partie

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR *Pages 36 à 42*

Troisième partie

LES PIÈCES ANNEXÉES AU RAPPORT *sont énumérées page 43 et sont cotées de 44 à 62*

I. - PREAMBULE

Par arrêté en date du 22 avril 2021, Bordeaux Métropole organise une enquête publique pendant seize jours consécutifs du 26 mai au 10 juin 2021 inclus, dans le cadre d'une procédure de Mise à jour de plans d'alignement sur la ville de Bordeaux dans les quartiers suivants - 1 : Bordeaux Maritime - 2 : Chartrons Grand Parc Jardin Public - 4 : Saint Augustin, Tauzin, Alphonse Dupeux - 6 : Bordeaux-Sud - 8 : Caudéran

Par ce même arrêté, en notre qualité de Commissaire Enquêtrice, nous avons été désignée pour conduire cette enquête publique.

L'enquête a été réalisée conformément aux textes suivants :

- le Code des relations entre le public et l'administration (articles L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le Code de la voirie routière (notamment son article L 112-1 et ses articles R 141-1 et suivants),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L5217-2 qui donne compétence à Bordeaux Métropole en matière d' « aménagement de l'espace métropolitain », et notamment pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur trois registres spécialement ouverts à cet effet et mis en place à la Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, à la mairie de quartier de Caudéran et à la mairie de quartier du Grand Parc. Ces registres, à feuillets non mobiles, ont été cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice (Article R*141-8 du Code de la voirie routière).

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont clos et signés par la commissaire enquêtrice qui, dans le délai d'un mois, transmet à l'autorité le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées (Article R.141-9 du Code de la Voirie Routière).

Les conclusions motivées et l'avis personnel de la Commissaire Enquêtrice font l'objet d'un document annexé en deuxième partie de ce dossier (*pages 36 à 42*).

II. - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision (*Article L134-2 du code des relations entre le public et l'administration*).

Le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre à ce public de disposer d'une information complète sur le projet, et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

Procédure - Réglementation

La présente enquête a pour but de vérifier que les mises à jour envisagées de ces différents plans d'alignement n'appellent pas d'objection fondée de la part de la population, et de recueillir ses observations, remarques ou préoccupations éventuelles.

Le public a été informé de l'organisation de la présente enquête et des modalités de participation, en particulier par des affichages dans les lieux d'enquête et dans les rues concernées par les modifications, par des insertions presse et par une mise en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Les contributions du public seront répertoriées et prises en compte par un commissaire enquêteur, indépendant du maître d'ouvrage qui, à l'issue de la procédure d'enquête, fera part de son avis sur le projet envisagé par la personne publique.

L'enquête est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (articles L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le Code de la voirie routière (articles L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L5217-2 qui donne compétence à Bordeaux Métropole en matière d' « aménagement de l'espace métropolitain », et notamment pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole modifiera ou abrogera, par arrêté, les Plans d'Alignement concernés.

Composition du dossier d'enquête publique

Conformément aux dispositions de l'article R141-6 du Code de la voirie routière, le dossier d'enquête mis à la disposition du public comprend les pièces suivantes :

- la présente notice explicative, commune à l'ensemble de l'enquête,
- pour chacune des rues concernées :
 - un plan de situation,
 - un plan parcellaire identifiant le plan d'alignement existant et les modifications proposées de sommets d'alignement,
 - la liste des propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet de modification ou d'abrogation du plan d'alignement. Il s'agit donc des seuls propriétaires concernés par les modifications envisagées.

III. - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

3.1 – Démarches administratives :

En notre qualité de commissaire enquêtrice, inscrit sur la liste en Préfecture de la Gironde pour l'année 2020, nous sommes contactée le 28 janvier 2021 par Madame Aude BERCIS-GAUGAIN, Responsable Service foncier au Pôle Territorial de Bordeaux Métropole, Direction du développement et de l'aménagement.

Elle nous sollicite pour nous proposer d'effectuer l'enquête publique, préalable à la mise à jour de plans d'alignement sur la commune de Bordeaux – campagne 2021

Nous acceptons de conduire cette enquête.

- Confirmation de notre mission nous est donnée par arrêté de Bordeaux Métropole en date du 22 avril 2021. Cet arrêté a été communiqué à la Préfecture de la Gironde le 23 avril 2021, au service du contrôle de la légalité des actes administratifs.

Le dossier établi nous est adressé par internet dès le 4 mai 2021, puis remis en mains propres le 25 mai 2021.

3.2 – Le dossier mis à disposition du public en Mairie :

Le dossier d'enquête, mis à la disposition du public à la Cité Municipale de Bordeaux et dans les deux mairies annexes, conformément aux dispositions de l'article R141-6 du code de la voirie routière, comporte :

1. Une notice explicative, commune à l'ensemble de l'enquête
2. Pour chaque rue concernée :
 - Un plan de situation à l'échelle 1/5000.
 - Une liste des propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet de modification ou d'abrogation du plan d'alignement. Il s'agit donc des seuls propriétaires concernés par les modifications engagées.
 - Un plan parcellaire identifiant le plan d'alignement existant à l'échelle 1/500
 - Un plan parcellaire identifiant le plan d'alignement futur avec les modifications proposées de sommets d'alignement à l'échelle 1/500

Le dossier est également consultable sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr où le public pourra intervenir et déposer ses contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Un dossier identique a été mis à la disposition de la commissaire enquêtrice.

3.3. - Présentation du projet :

La présente enquête a pour objet la mise à jour de plusieurs plans d'alignement sur le territoire de la commune de Bordeaux, afin de les mettre en cohérence avec les orientations d'aménagement portées par la Collectivité ou ses partenaires.

Contexte réglementaire : le plan d'alignement

Un plan d'alignement, dont le régime juridique est prévu aux articles L112-2 et suivants du Code de la voirie routière, a vocation à délimiter l'emprise du domaine public routier au droit des propriétés riveraines.

Cette emprise peut, selon les cas :

- correspondre à l'emprise actuelle de la voie publique. Dans ce cas, on dit que les propriétés riveraines « conservent leur alignement » ;
- correspondre à une emprise plus réduite que la voie publique existante, en cas d'intention de la Collectivité de rétrécir la chaussée ; on parle alors en doctrine de « servitude d'avancement », permettant le déclassement de l'emprise et sa cession éventuelle au riverain.
- correspondre à une emprise plus large que la voie publique existante, afin de répondre à une intention d'élargissement de la voie de la part de la Collectivité publique compétente. Les propriétés riveraines sont alors frappées d'une servitude d'alignement, qui interdit à leur propriétaire de réaliser des travaux confortatifs sur les bâtis existants, ou d'obtenir une autorisation de construire sur la partie concernée par la servitude.

Objet de l'enquête

Certains des plans d'alignement existant sur la commune de Bordeaux ont été institués voici plusieurs dizaines d'années. Une partie d'entre eux, qui prévoyaient des élargissements de voie, ne correspondent plus aux orientations actuelles de la Métropole et de ses partenaires en matière de voirie et, plus largement, d'aménagement urbain.

Il est ainsi proposé de mettre à jour certains des plans d'alignement institués sur la commune de Bordeaux afin, pour l'essentiel, de réduire leur emprise et de les adapter aux besoins actuels, permettant de lever des contraintes pesant sur les propriétés privées riveraines qui se trouvaient frappées de servitude d'alignement.

Il est toutefois proposé de conserver certaines des servitudes d'alignement actuellement opposables aux propriétaires, lorsque les circonstances de fait le justifient : motifs de sécurité publique (étroitesse des trottoirs, risques de conflits d'usage entre véhicules, piétons et vélos...), cohérence du linéaire de la voirie.

331. - Plans d'alignement concernés par la présente enquête

Plan des quartiers de Bordeaux :

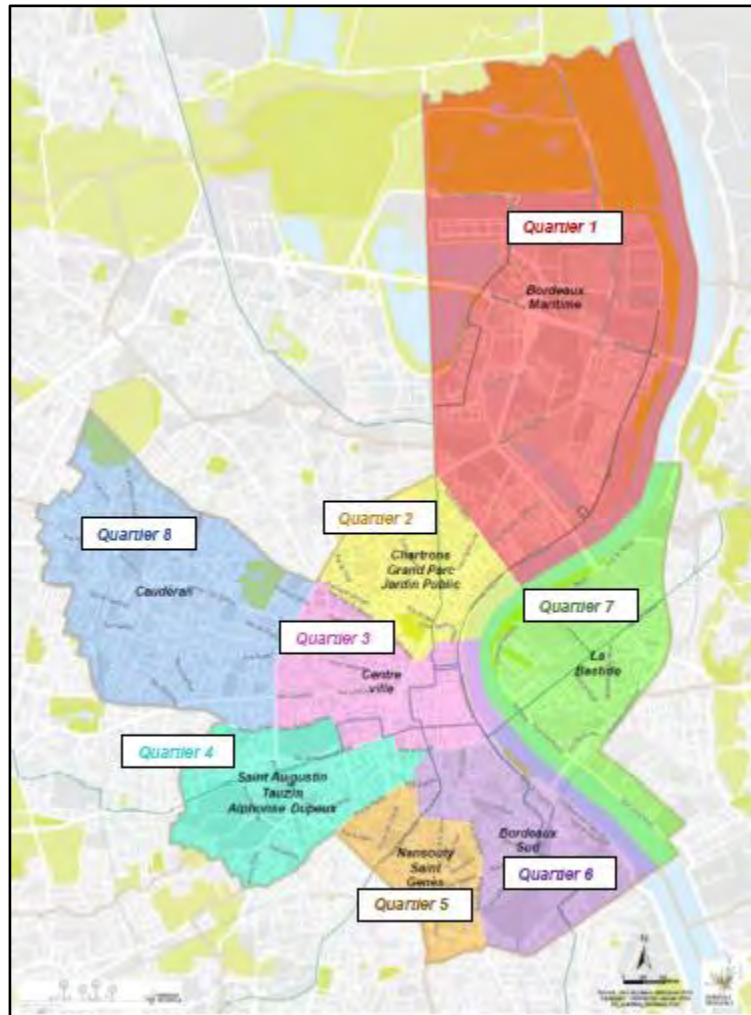
Quartier 1 : Bordeaux Maritime

Quartier 2 : Chartrons Grand Parc Jardin Public

Quartier 4 : Saint Augustin, Tausin, Alphonse Dupeux,

Quartier 6 : Bordeaux-Sud

Quartier 8 : Caudéran



Plan des quartiers de Bordeaux

Quartier 1 - Bordeaux Maritime

Rue Vieillard

Plan d’alignement approuvé le 4 avril 1873 : il est proposé de supprimer le pan coupé situé à l’angle de la rue Joséphine, incompatible avec la réalisation d’un projet d’intérêt général inscrit en servitude de localisation au plan local d’urbanisme.

Quartier 2 - Chartrons, Grand Parc, Jardin public

Rue Docteur Finlay :

Plan d’alignement approuvé le 5 mars 1954 : il est proposé de mettre à jour le tracé du plan d’alignement afin :

- de le rendre compatible avec les réaménagements récents de la Clinique Bordeaux Nord,
- de superposer au cadastre la servitude d’avancement au droit de la parcelle PX 14,
- de revoir l’emprise projetée de la voie en fonction des travaux d’espaces publics programmés sur la parcelle PX 140 (actuellement propriété du bailleur social

Aquitanis), réalisés dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier du Grand Parc.

Rue Pomme d'Or :

Plan d'alignement approuvé le 23 janvier 1851. Ce plan touche deux immeubles bâtis cadastrés 063 PL166 et PL167 (n°7 et 9 de la rue) qui présentent un intérêt architectural.

Il est proposé de modifier le plan d'alignement en le superposant aux limites du cadastre, afin que ces immeubles ne soient plus frappés de servitude d'alignement.

Rue Peyrodeau Minoy

Ce plan d'alignement approuvé le 8 décembre 1964 frappe plusieurs propriétés bâties (ou leur clôtures) cadastrées 063 OP30 (n°22), 063 OP5 (n°3 de la rue) et 063 OP 22 (n°2 de la rue) présentant un intérêt architectural.

Il est proposé de modifier le plan d'alignement en le superposant aux limites du cadastre, afin que ces immeubles ne soient plus frappés de servitude d'alignement.

Rue de Lisleferme

Ce plan d'alignement approuvé le 3 janvier 1922 frappe, au niveau des deux angles avec la rue Peyrodeau Minoy, deux propriétés riveraines (parcelles cadastrées 063OP9 - n° 59 de la rue, 063OP30 - n°22 rue Peyrodeau Minoy) présentant un intérêt architectural. Il est proposé de modifier le plan d'alignement en le superposant aux limites du cadastre, afin que ces immeubles ne soient plus frappés de servitude d'alignement.

De plus, le découpage parcellaire de la parcelle cadastrée 063OP21 (Résidence Tivoli- Lisleferme) présente un pan coupé que le plan d'alignement ne reprend pas à ce jour et qu'il convient de conserver. Il est donc proposé de matérialiser ce pan coupé sur le plan d'alignement, ce qui est sans incidence sur les propriétés privées puisque le plan suivra les limites cadastrales.

Rue de Rivière

Ce plan d'alignement approuvé le 24 août 1889 frappe plusieurs propriétés bâties (parcelles cadastrées OR11 - n°70 de la rue, OR12 - n°68 de la rue, OV93 - n°15 de la rue, OV213 - n°2 de la rue).

Il est proposé de modifier le plan d'alignement en le superposant aux limites du cadastre, afin que ces immeubles, qui présentent un intérêt architectural, ne soient plus frappés de servitude d'alignement.



Le 15 rue de Rivière

Rue Catros Gérard

Ce plan d'alignement approuvé le 16 septembre 1974 frappe plusieurs propriétés bâties (parcelles cadastrées 063 OY128 - 56 rue de Laseppe, OY109 - 16 rue Catros et OY71 - 7 rue Catros Gérard), qui présentent un intérêt architectural.

Il est proposé de modifier le plan d'alignement en le superposant aux limites du cadastre, afin que ces immeubles ne soient plus frappés de servitude d'alignement.



Le 16 rue Catros

Rue Nicolas Beaujon

Ce plan d'alignement approuvé le 28 décembre 1912 frappe une propriété riveraine (parcelle cadastrée 063 OV35) qui présente un intérêt architectural. Il est proposé de le modifier afin que cet immeuble conserve son alignement.

Rue David Johnston

Ce plan d'alignement, approuvé le 23 janvier 1851, frappe une propriété riveraine (parcelle cadastrée 063 OX229 - 95 rue David Johnston) présentant un intérêt architectural.

Il est proposé de modifier le plan d'alignement en le superposant aux limites du cadastre, afin que cet immeuble conserve son alignement.

Rue Albert de Mun

Ce plan d'alignement créé le 27 juillet 1920 mentionnait à l'époque l'existence d'un passage qui passait sur la parcelle cadastrée 063 PD147 (n°31 de la rue Albert de Mun). Ce passage ayant, depuis, disparu, il est proposé de modifier le plan d'alignement en le superposant aux limites cadastrales, afin que la parcelle conserve son alignement.

Quartier 4 - Saint Augustin, Tauzin, Alphonse Dupeux

Impasse des Carmes

Plan d'alignement approuvé le 3 décembre 1924 : n'ayant pas d'usage pour la circulation publique, la voie en impasse des Carmes a été déclassée du domaine public le 1er avril 2021, et doit faire l'objet d'une cession aux propriétaires riverains. Par conséquent, le plan d'alignement ne se justifie plus. Il est proposé de l'abroger.

Quartier 6 - Bordeaux Sud

Rue Clément Thomas / rue de Plantevigne

Plans d'alignement approuvés le 3 décembre 1889 et le 20 novembre 1893, ne répondant plus aux orientations du secteur, inclus dans l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, pilotée par l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique. Les voies ont en effet fait l'objet d'un déclassement voici plusieurs années

en vue de leur cession dans le cadre de cette opération d'intérêt national. Il est ainsi proposé d'abroger ces deux plans d'alignement, qui ne répondent plus aux intentions des Collectivités publiques.

Quartier 8 - Caudéran

Rue du Grand Lebrun / angle de la rue du Grand Lebrun et de la rue du Sacré Cœur

Plan d'alignement approuvé le 22 juillet 1987 : l'emprise prévue au plan d'alignement est plus large que celle requise par le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 29 mars 2021. Il est donc proposé d'ajuster le tracé du plan d'alignement à l'emprise nécessaire à la voirie et à la ligne de bus à haut niveau de service, afin de réduire l'impact sur les propriétés riveraines aux seuls besoins de l'élargissement lié à la création de la ligne de bus à haut niveau de service.

Angle rues Marcelin Berthelot, Etchenique et Andrée Tamisé

Plans d'alignement des rues Etchenique et Marcelin Berthelot approuvés le 21 novembre 1957 (et, pour la rue Etchenique, modifié en 2018) : il est proposé de supprimer le retour en bout d'îlot du plan d'alignement de la rue Marcelin Berthelot sur la parcelle cadastrée 063 NP 83, incohérent avec le plan d'alignement de la rue Etchenique.



L'opportunité de la mise à jour du plan d'alignement de la rue Marcelin Berthelot dans son intégralité, qui frappe quelques propriétés bâties, sera instruite dans un second temps.

Rue Baillon

Plan d'alignement approuvé le 21 novembre 1957 : l'emprise du plan d'alignement frappe plusieurs propriétés riveraines côté impair, dont des propriétés bâties. Afin de réduire l'impact sur les propriétés riveraines il est proposé de superposer le plan d'alignement au cadastre (donc aux limites des propriétés privées actuelles), dans la mesure où cette rue en sens unique est peu circulée si bien que l'étroitesse des trottoirs à certains endroits ne génère pas de conflit d'usage entre piétons, cyclistes et véhicules à moteur.

Il est cependant proposé de conserver le plan d'alignement actuel au niveau de la parcelle cadastrée NV 120 (n°19 de la rue) dans la mesure où, seule en avancée sur le linéaire, elle constitue un redent faisant obstacle à la continuité des circulations sur le domaine public. En outre, le plan d'alignement concerne une portion non bâtie de cette propriété.



Rue Jeannin

Plan d'alignement approuvé le 21 novembre 1957 : l'emprise du plan d'alignement frappe plusieurs propriétés riveraines, dont des propriétés bâties. Il est proposé de superposer le plan d'alignement au cadastre. En effet cette voie en sens unique, parallèle à la précédente, est peu circulée, si bien que l'é étroitesse des trottoirs ne crée pas de conflit d'usage entre piétons, cyclistes et véhicules à moteur.

Rue de Lacanau

Plan d'alignement approuvé le 9 novembre 1951 :

Cette voie relativement longue est en double sens depuis la rue de Capeyron jusqu'au croisement avec la rue Duvergier, puis en sens unique vers la rue Charles Chaumet.

Le plan d'alignement actuel frappe un certain nombre de propriétés, dont des propriétés bâties.

Sur la partie de la voie en double sens, il est proposé de superposer le plan d'alignement au cadastre, sauf au niveau :

- de la parcelle VH24 (Résidence de la Chêneraie), où le découpage parcellaire suit le tracé des jardinières de la Résidence, de sorte que le trottoir est impraticable pour les personnes à mobilité réduite. Il est donc proposé d'élargir, à cet endroit, le plan d'alignement en instituant une servitude d'alignement sur ces jardinières.



- de la parcelle VE52 (73 rue de Lacanau), située à proximité d'un croisement, pour laquelle il est proposé de conserver le plan d'alignement en l'état, étant précisé qu'il ne frappe pas la partie bâtie de la propriété ;

- des parcelles NV307 à 310 (57 et 59 rue de Lacanau), pour lesquelles il est proposé de conserver le plan d'alignement, qui frappe la partie non bâtie de ces propriétés, en l'état, compte tenu notamment du fait que le trottoir est très étroit au niveau de la parcelle NV307 ;

Il est également proposé de superposer le plan d'alignement au cadastre sur la partie de la voie en sens unique, les risques pour la sécurité publique liés à l'é étroitesse des trottoirs au droit de certains immeubles étant moins prégnants. Par exception toutefois, il est proposé de conserver la servitude d'alignement - qui ne touche qu'une

partie non bâtie de la propriété - sur la parcelle NV107 (51 rue de Lacanau), laquelle fait l'objet au plan local d'urbanisme d'une servitude de mixité sociale.

3.4 - Visite sur place des lieux avant enquête :

Le jeudi 1^{er} avril après-midi, nous nous rendons dans certaines rues déjà pré-identifiées après une 1^{ère} réunion d'échanges avec Mme BERCIS GAUGEAIN et son équipe, qui a eu lieu le matin même à la cité municipale.

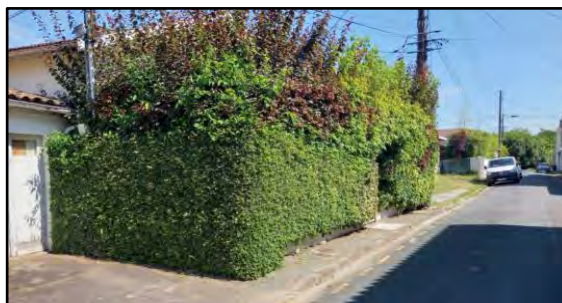
Le 25 mai 2021 après-midi, nous nous rendons sur chaque site des rues concernées afin de vérifier les publicités et faire un nouveau point sur les différentes rues avec les plans parcellaires proposés dans le dossier. Les lieux sont conformes à la description qui nous en a été faite tant sur les plans qu'oralement.

Nous effectuons une parfaite reconnaissance, même s'il s'avère parfois difficile de repérer les bâtiments concernés par la servitude : vétusté, absence de numéros sur les portes entre autres.

Nous constatons que les avis d'enquête sont affichés pour la plupart aux deux extrémités des rues, voire à proximité du bâtiment concerné. L'affichage est visible du fait de sa taille et de la couleur « jaune fluo » choisie.



Rue du Grand Lebrun côté place du 14 Juillet



Rue Baillon à hauteur du n° 19

3.5 – Publicité préalable :

Conformément à l'article R*141-5 du Code de la voirie routière, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Les annonces réglementaires ont été faites :

Un avis d'enquête a été affiché :

- Sur les panneaux d'affichage de la Mairie.
- Sur les lieux en divers endroits de la voie concernée et au voisinage.

Ces affiches ont été mises en place au moins quinze jours et plus avant le début de l'enquête et jusqu'au terme de celles-ci (*voir photo de l'affichage en page 55*).

- Deux publications dans le **quotidien "Sud-Ouest"** du vendredi 7 mai 2021 et du jeudi 27 mai, mais également deux publications dans **les Échos judiciaires Girondins** du vendredi 7 mai 2021 et du vendredi 28 mai 2021 (*voir pages 48 à 51 du présent rapport*).

- L'avis d'enquête, l'arrêté d'organisation et le dossier ont été mis en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole où le public pouvait apporter ses contributions sur un registre numérique : www.participation.bordeaux-metropole.fr/. (Page 53).
- De même, la ville de Bordeaux a averti sur son propre site de la tenue de la présente enquête (Page 54) ainsi que le site "notre Territoire". (Page 52).

Par ailleurs, conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé aux propriétaires connus un courrier postal avec demande d'avis de réception daté du 07 mai 2021, pour les informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet de mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux – campagne 2021.

Ces courriers étaient constitués de trois types de lettres envoyées selon le projet de mise à jour :

- Suppression de la servitude,
- Réduction de l'emprise,
- Élargissement du plan d'alignement,
- Lettre adressée aux habitants de la rue du Grand Lebrun,
Voir copies de ces courriers en page 56 à 59.

Il est à noter toutefois que quatre propriétaires habitant rue du Grand Lebrun, ont été oubliés lors des premiers envois du 07 mai 2021. Cet oubli a été constaté après la participation d'une personne sur le site s'étonnant de ne pas être référencée parmi les propriétaires concernés. Afin de corriger ces oublis, le 4 juin 2021 (soit 6 jours avant la clôture de l'enquête) une personne du service s'est déplacée en personne chez chacun de ces riverains et a pu échanger avec eux en leur remettant également en mains propres un courrier leur explicitant l'enquête. Courrier doublé d'un envoi avec A/R le 04/06/2021 comme à tous les riverains concernés par cette enquête. De plus, un correctif à la liste des propriétaires concernés, a été apporté aux dossiers d'enquête (*voir page 60*).



Rue du Grand Lebrun à son entrée



rue du grand Lebrun côté place du 14 juillet

Les certificats d'affichage, établis par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole et Monsieur le Maire de Bordeaux, indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public ont bien été respectées (*voir page n° 61 et 62*).

3.6 - Personnes concernées par l'enquête :

Les destinataires des courriers sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

Quartier 1

Rue Vieillard

063 RT108	GLOB THEATRE		69 rue Joséphine	33300	Bordeaux
-----------	--------------	--	------------------	-------	----------

❖ Retour de l'avis de réception

Quartier 2

Rue du Docteur Finlay

063 PX14	AQUITANIS	CS 30239	1 av André Reinson	33300	Bordeaux
063 PX140	AQUITANIS	CS 30239	1 av André Reinson	33300	Bordeaux
063 PY52	SCI Bordeaux Nord	par M. GUICHARD Guy	15 rue Claude Boucher	33300	Bordeaux
063 PY57	SCI Bordeaux Nord	par M. GUICHARD Guy	15 rue Claude Boucher	33300	Bordeaux
063 PY58	SCI Bordeaux Nord	par M. GUICHARD Guy	15 rue Claude Boucher	33300	Bordeaux
063 PY59	SCI Bordeaux Nord	par M. GUICHARD Guy	15 rue Claude Boucher	33300	Bordeaux

❖ Retour de tous les avis de réception

Rue Pomme d'Or

063 PL166	SCI du 65 rue Donissian	par Mme Saintjust	11 rue Hoche	33400	Talence
063 PL167	SCI du 65 rue Donissian	par Mme Saintjust	11 rue Hoche	33400	Talence

❖ Retour de l'avis de réception

Rue Peyrodeau Minoy

063 OP30	Madame Archambault	Chantal	Pauline, Antoinette	2 Le Moulin	24610	St Martin de Gurson
063 OP30	Madame Lafond-Grellety	Claire	Odile, Xavière	55 Viduc	33350	Saint-Pey de Castets
063 OP5	Madame Touton			50 rue de Tivoli	33000	Bordeaux
063 OP22	Monsieur Maxwell	Richard	Daniel, Philippe	12 rue de Soulac	33200	Bordeaux
063 OP22	Madame Sabatier	Florence	Brigitte	12 rue de Soulac	33200	Bordeaux

❖ Retour de tous les avis de réception

Rue Lisleferme

063 OP9	Madame Ducos	Cendrine		59 rue de Lisleferme	33000	Bordeaux
---------	--------------	----------	--	----------------------	-------	----------

063 OP9	Monsieur Meillon	Dimitri	Mathieu	59 rue de Lisleferme	33000	Bordeaux
063 OP30	Madame Archambault	Chantal	Pauline, Antoinette	2 Le Moulin	24610	St Martin de Gurson
063 OP30	Madame Lafond-Grellety	Claire	Odile, Xavière	55 Viduc	33350	Saint-Pey de Castets
063 OP21	SDC de la résidence Tivoli Lisleferme		Foncia Bordeaux	61 quai Lawton	33300	Bordeaux

❖ **Retour de tous les avis de réception**

Rue de Rivière

063 OR79	Monsieur de Tarle	Vincent	Paul, René, Roger		187 rue du Temple	75003	Paris
063 OR79	Madame Ruiz y Hinojosa	Amalia	Alice		187 rue du Temple	75003	Paris
063 OR11	Madame Andre	Bénédict e	Marie, Jacqueline	chez M. Burrus	17 rue Diturbide	64122	Urrugne
063 OR11	Monsieur de Marin de Montmarin	Christian	Hubert, Guy		70 rue de Rivière	33000	Bordeaux
063 OR12	Monsieur Baheux	Nicolas	Hervé, Pierre		3 rue de Tivoli Apt 39	33000	Bordeaux
063 OR12	Monsieur Baheux	Thierry	Jean, Marie		68 rue de Rivière	33000	Bordeaux
063 OR12	Madame Grinfeld	Marie-France	Claude, Eugénie		68 rue de Rivière	33000	Bordeaux
063 OV93	Madame Quesada	Emeline			15 rue de Rivière	33000	Bordeaux
063 OV93	Monsieur Saint-Jean	Alexandre	Florian		15 rue de Rivière	33000	Bordeaux
063 OV213	Monsieur Colin	Vincent	Boutique Swan et Oscar		2 rue de Rivière	33000	Bordeaux

❖ **Retour de l'avis de réception pour 5 propriétaires. Courrier non distribué pour 3 propriétaires pour destinataires inconnus (De Tarle, Ruiz y Hinojosa, Andre), un avisé mais non réclamé (M. Bayeux Nicolas) - un doute sur la distribution pour Mme Grinfeld (peu clair sur le site de la poste)**

Rue Catros Gérard

063 OY128	Monsieur Bordeaux	François	Xavier, Marie	59 rue de Laseppe	33000	Bordeaux
-----------	-------------------	----------	---------------	-------------------	-------	----------

063 OY128	Madame Pierron	Marie-Christine	Raymonde	59 rue de Laseppe	33000	Bordeaux
063 OY129	Monsieur Moulichon	Franck	Norbert	15 rue de l'Argonne	67000	Strasbourg
063 OY129	Monsieur Moulichon	Jean	Joseph	8 rue d'Oslo Apt 14	67000	Strasbourg
063 OY129	Monsieur Moulichon	Marc	Eric	4 rue des Alberes	66180	Villeneuve- de-la-Raho
063 OY129	Monsieur Moulichon	Pierre	Franck	274 rue de Clermont	60000	Beauvais
063 OY129	Madame Sananes	Gisèle	Anny	8 rue d'Oslo Apt 14	67000	Strasbourg
063 OY71	Madame Lauque	Marie-Christine		7 rue Catros Gérard	33000	Bordeaux
063 OY71	Monsieur Pagniez	Dominique	Marie	7 rue Catros Gérard	33000	Bordeaux

❖ **8 retours d'avis de réception – un courrier non distribué (Mme Sananes)**

Rue Nicolas Beaujon

063 OV35	AGUILAR Père et Fils		39 rue Nicolas Beaujon	33000	Bordeaux
----------	----------------------	--	------------------------	-------	----------

❖ **Retour de l'avis de réception**

Rue David Johnston

063 OX229	Boulangerie Farine et Compagnie		97 rue David Johnston	33000	Bordeaux
-----------	---------------------------------	--	-----------------------	-------	----------

❖ **Retour de l'avis de réception**

Rue Albert de Mun

063 PD147	Madame Lemee	Catherine	Constance, Jeanne	31 rue Albert de Mun	33000	Bordeaux
-----------	--------------	-----------	-------------------	----------------------	-------	----------

❖ **Retour de l'avis de réception**

Quartier 4

Impasse des Carmes

063IH462	ADGESSA		31 rue du Fils	33000	Bordeaux
063IH462	Association immobilière des Lones		113 av Victor Hugo	26000	Valence

063IH146	GIRON-AVARGUES	17 avenue Gambetta	33700	Mérignac
----------	----------------	--------------------	-------	----------

❖ 2 retours d'avis de réception – Un courrier non distribué (ADGESSA)

Quartier 6

Rue Clément Thomas

063 BW331	Les Nouveaux Constructeurs	8 rue du Château Trompette	3300 0	Bordeaux
--------------	----------------------------	----------------------------	-----------	----------

❖ Retour de l'avis de réception

Rue de Plantevigne

063 BW331	Les Nouveaux Constructeurs	8 rue du Château Trompette	3300 0	Bordeaux
--------------	----------------------------	----------------------------	-----------	----------

❖ Retour de l'avis de réception

Quartier 8

Rue du grand Lebrun

063 NA43	Monsieur Garneau	Jacques	Marie, Georges	40 rue du Grand Lebrun	3320 0	Bordeaux
063 NA43	Madame Martel	Agnès	Marie, Elisabeth	40 rue du Grand Lebrun	3320 0	Bordeaux
063 NA42	CLAIRSIENNE			223 avenue Emile Counord	3308 1	Bordeaux cedex
063 NA41	Madame Bannie	Fabienne		12 av du Taillan-Médoc apt n° 2	3332 0	Eysines
063 NA41	Madame Bannie	Florence		177 rue des Pins	5011 0	Cherbourg en Cotentin
063 NA41	Monsieur Bannie	Francis	René	50 rue du Grand Lebrun	3320 0	Bordeaux
063 NA41	Madame Benquet	Christiane		50 rue du Grand Lebrun	3320 0	Bordeaux
063 NA40	Madame Benquet	Christiane		50 rue du Grand Lebrun	3320 0	Bordeaux
063 NA39	Madame Bannie	Fabienne		12 av du Taillan-Médoc apt n° 2	3332 0	Eysines
063 NA39	Madame Bannie	Florence		177 rue des Pins	5011 0	Cherbourg en Cotentin
063 NA39	Monsieur Bannie	Francis	René	50 rue du Grand Lebrun	3320 0	Bordeaux
063 NA39	Madame Benquet	Christiane		50 rue du Grand Lebrun	3320 0	Bordeaux
063 NA38	Madame Berseille	Christine	Jeanne, Pierrette	52 rue du Grand Lebrun	3320 0	Bordeaux

063 NA38	Monsieur Cady	Daniel	Jean, Marie	52 rue du Grand Lebrun	3320 0	Bordeaux
063 NA37	Monsieur de Jaham	Charles- André	Pierre- Edouard, Marie, Joseph	16 rue de la Course	3300 0	Bordeaux
063 NA37	Madame Gravel	Margaux	Constance , Marie, Béatrice	16 rue de la Course	3300 0	Bordeaux
063 NA36	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	3304 5	Bordeaux cedex
063 NA58	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	3304 5	Bordeaux cedex
063 NA57	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	3304 5	Bordeaux cedex
063 NA56	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	3304 5	Bordeaux cedex
063 NA55	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	3304 5	Bordeaux cedex
063 NA54	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	330 45	Bordeaux cedex
063 NA53	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	330 45	Bordeaux cedex
063 NA148	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	330 45	Bordeaux cedex
063 NA166	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	330 45	Bordeaux cedex
063 NA158	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	330 45	Bordeaux cedex
063 NA156	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	330 45	Bordeaux cedex
063 NA154	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	330 45	Bordeaux cedex
063 NA152	Bordeaux Métropole			Esplanade Charles de Gaulle	330 45	Bordeaux cedex
063 NA165	M. DONK	Mme VERCAMBRE		24, rue Grand Lebrun	332 00	Bordeaux
063 NA49	M. Thierry MORGAIN	Mme Isabelle MAZONNIE		22, rue Grand Lebrun	332 00	Bordeaux
063 NA50	Mme FROUIN			20, rue du Grand Lebrun	332 00	Bordeaux
063 NA51	Mme EMERI			16, rue du grand Lebrun	332 00	Bordeaux

❖ Retour de tous les avis de réception (en gras les 4 riverains oubliés lors de l'adressage initial)

Angle rue Marcelin Berthelot/Etchéniq ue/ Tamisé

063 NP83	MIJEANNE	83b rue de la Tour d'Auvergne	33200	Bordeaux
----------	----------	-------------------------------	-------	----------

❖ **Retour de l'avis de réception**

Rue Baillon

063 NV144	Monsieur Dubus	Eric	Roger	16 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV144	Madame Pujol	Caroline		16 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV126	Madame Valade	Dominique	Sophie	14 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV113	Monsieur Blachere	Emeric	Maurice	12 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV113	Madame Pezaud	Cécile	Anne	12 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV123	Monsieur Dubournais-Maret	Bertrand	Pierre, Ange	10 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV123	Madame Gleyroux	Sabrina	Marie-Jeanne	10 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV111	Monsieur Dubournais-Maret	Bertrand	Pierre, Ange	10 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV111	Madame Gleyroux	Sabrina	Marie-Jeanne	10 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV124	Madame Arlas	Françoise	Marie-Paule	3 rue Baillon	33200	Bordeaux
063 NV120	Monsieur Leygues	Philippe	Georges	21 rue Baillon	33200	Bordeaux

❖ **9 retours d'avis de réception – 2 avisés mais non réclamés (M Blachere, M. Leygues)**

Rue Jeanin

063 NV31	Monsieur Audon	Serge		19 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV31	Madame Vaudon	Marie-Christine		19 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV30	Madame Martinau	Denise		17 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV30	Institut Pasteur			25 rue du Docteur Roux	75015	Paris
063 NV162	Madame Clapera	Elsa	Maribel	13 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV162	Monsieur Gallenne	Yves	Noël	13 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV26	Monsieur Cirimbelli	Joseph	par Mme Cirimbelli Corine	1337 av de l'Océan	33680	Lacanau
063 NV26	Madame Clapera	Gallenne		13 rue Jeannin	33200	Bordeaux
063 NV25	JADE			543 rue Jean Giono	33290	Le Pian Médoc
063 NV242	Madame Anglade	Colette	Germaine, Jeanne	36 rue de Saint-Denis	33440	Ambarès et Lagrave
063 NV242	Madame Vissandau	Aline	Martine	2 rue Gaudin	33440	Saint-Louis de Montferrand
063 NV241	Monsieur Verdier	Christian	Henri, Richard	impasse du Canebal	24100	Bergerac
063 NV109	Madame Morel	Virginie	Danièle	57 rue Verte	33200	Bordeaux
063 NV109	Monsieur Peluhet	Marc	Bernard	2 rue Jeannin	33200	Bordeaux

❖ **Retour des 14 avis de réception**

Rue de Lacanau

063 VH23	Copropriétaires Résidence Les Ormes		par Cabinet Liquard	33 cours de Verdun	3300 0	Bordeaux
063 VH24	Copropriétaires Résidence La Chêneraie		par Cabinet Liquard - M. Audibert	33 cours de Verdun	3300 0	Bordeaux
063 VE59	Madame Piolou	Catherine	Joëlle	162 rte de Taillade	4038 0	Gamarde les Bains
063 VE59	Madame Piolou	Françoise	Irène, Lucie	105 rue Millière	3300 0	Bordeaux
063 VE58	Madame Raguin	Elise	Jeanne, Andrée, Denise	93 rue de Lacanau	3320 0	Bordeaux
063 VE180	Les copropriétaires Le Clos de Lacanau			91 rue de Lacanau	3320 0	Bordeaux
063 VE175	Madame Gelez	Anne	Germaine, Marie	89 rue de Lacanau	3320 0	Bordeaux
063 VE176	Monsieur Augier	Anthony	Denis, Marc	87B rue de Lacanau	3320 0	Bordeaux
063 VE176	Madame Vaissie	Laure	Patricia, Véronique , Bernadette	87B rue de Lacanau	3320 0	Bordeaux
063 VE54	Madame Dodet	Anne-Marie	Monique	51 B cours Louis Blanc	3311 0	Le Bouscat

063 VE54	Monsieur Dodet	Philippe	Jean- Jacques	38 route de la Gabare	3371 0	Gauriac
063 VE53	Copropriétaires Résidence Les Tridons		My Little Syndic	65 cours de Verdun	3300 0	Bordeaux

063 VE52	Monsieur Arteon	Philippe	Michel, Marie, Simon	73 rue de Lacanau	3320 0	Bordeaux
063 VE52	Madame Taillon	Marie- Claude		73 rue de Lacanau	3320 0	Bordeaux
063 NS56	Monsieur Delpit	André	Pierre	9 B route de la Souloire	3375 0	St Germain du Puch
063 NV310	Monsieur Mondot	Guillaume		160 rue Pasteur	3320 0	Bordeaux
063 NV310	Madame Mondot			160 rue Pasteur	3320 0	Bordeaux
063 NV308	Monsieur Mondot	Guillaume		160 rue Pasteur	3320 0	Bordeaux
063 NV308	Madame Mondot			160 rue Pasteur	3320 0	Bordeaux
063 NV307	Monsieur Bircker	Jean-Pierre		9 rue Brachet	3320 0	Bordeaux
063 NV307	Madame Temperville	Alice	Corinne	9 rue Brachet	3320 0	Bordeaux

063 NV107	Monsieur Durand	Gérard	Pierre	7 rue de l'Hôtel de Ville	33780	Soulac-sur-Mer
063 NV107	Madame Maye	Michelle	Yvette	7 rue de l'Hôtel de Ville	33780	Soulac-sur-Mer
063 NV5	Monsieur Bedout	Dominique		46 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV5	Madame Guillet	Dorothée	Louise	46 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV6	Monsieur Audon	Bernard		42 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV7	Monsieur Pomies	Bernard	Etienne	40 rue de Lacanau	33000	Bordeaux
063 NV101	Monsieur Barbarit	Eric	Didier, René	27 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV100	Monsieur Morera	Henri	René	49 av de Bordeaux	33850	Leognan
063 NV94	Monsieur Derbesy	Jean	Dominique	19 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV92	Monsieur Carbonnel	Louis		155 rue de Pessac	33000	Bordeaux
063 NV92	Monsieur Dupre	Claude	François	279 av Pasteur	33185	Le Haillan
063 NV91	Monsieur Carbonnel	Jacques	François, Louis	107 rue de la République	33400	Talence
063 NV243	Monsieur Carbonnel	Jacques	François, Louis	107 rue de la République	33400	Talence
063 NV88	Monsieur Leroy	Eric	Francis, André	7 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV88	Monsieur Brisset	Gérard	Marceau, Henri	45 rue Charles Chaumet	33200	Bordeaux
063 NV88	Monsieur Carbonnel	Louis		155 rue de Pessac	33000	Bordeaux
063 NV87	Monsieur Leroy	Eric	Francis, André	7 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV86	Monsieur Leroy	Eric	Francis, André	7 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV85	Madame Marchand	Marie	Hélène	5 rue de Lacanau	33200	Bordeaux
063 NV84	Madame Vantalon	Danielle	Eva, Hélène	57 rue Charles Chaumet	33200	Bordeaux

❖ **34 retours d'avis de réception – 4 courriers non distribués (destinataires inconnus : M. Carbonel Louis (x2), Copropriétaires le Clos de Lacanau, Mme Dodet) – 3 courriers avisés mais non réclamés (M. Carbonel Louis x2- M. Augier)**

➤ Le tableau permet de dire raisonnablement qu'une très grande partie des personnes concernées ont été informées du projet objet de l'enquête. Sur les **128** courriers envoyés, **112** propriétaires ont accusé réception de leur envoi et donc **16** courriers n'ont pas été distribués, soit pour adresse inconnue ou courrier non retiré.

3.7 - Les permanences du Commissaire Enquêteur :

Conformément à l'Avis d'enquête affiché en Mairie, dans les Mairies annexes, sur le terrain, publié dans les journaux Sud-Ouest et les échos judiciaires girondins et annoncé aux personnes intéressées par courrier postal avec avis de réception, les permanences ont été organisées et tenues à la Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux aux dates et heures suivantes :

- ~ Le mercredi 26 mai 2021 de 9h à 10h30 accueil physique et de 11h à 12h30 accueil téléphonique
- ~ Le mercredi 9 juin 2021 de 13h30 à 15h accueil physique et de 15h30 à 17h accueil téléphonique.

À noter que l'arrêté d'ouverture d'enquête mentionnait que la dernière permanence serait tenue, contrairement à tous les autres documents, le 10 juin 2021 de 13h30 à 15h accueil physique. Il s'agissait d'une erreur qui a été découverte trop tard pour qu'une modification puisse être apportée. Pour éviter qu'un public, qui aurait consulté l'arrêté, ne trouve porte close il a été convenu entre la commissaire enquêtrice et Madame BERCIS GAUGAIN d'assurer une veille à la Cité Municipale pour éviter la moindre conséquence fâcheuse dans la conduite de cette enquête. Pendant le créneau horaire indiqué aucune personne ne s'est présentée et aucun appel téléphonique n'a été enregistré.

Par ailleurs, il a été noté que certaines personnes pensaient pouvoir joindre par téléphone la commissaire enquêtrice sur toute la durée de la permanence au lieu du seul créneau dédié.

3.8 - Situation des lieux et analyse du projet, (cf. dossier d'enquête) :

Sur le territoire métropolitain, l'emprise de nombreuses voies publiques est délimitée par des plans d'alignement. Parfois, ces plans délimitent une emprise plus large que la voie actuelle, afin d'exprimer l'intention de l'Autorité compétente d'élargir la rue. Les propriétés privées concernées par cette intention d'élargissement sont alors dites frappées d'une servitude d'alignement, qui leur interdit de réaliser des travaux sur leurs biens.

La présente enquête porte sur 18 plans d'alignement existants sur le territoire de la ville de Bordeaux et situés dans cinq quartiers distincts. Cette « campagne » 2021 a lieu dans le cadre des campagnes de mise à jour des plans d'alignement, afin de réduire l'écart entre les prescriptions en vigueur et les orientations actuelles.

En effet, les plans d'alignement en vigueur à Bordeaux, pour la plupart anciens, ne correspondent plus toujours aux intentions d'aménagement actuelles de la collectivité.

Aussi, dans le cadre de ce projet de mise à jour sont mises en exergue :

- Des modifications afin de réduire l’emprise de plans d’alignements touchées par les propriétés bâties, plus particulièrement dans les secteurs David Johnston/Parc Rivière et dans le quartier de Caudéran (Quartiers 2 et 8)
- Des maintiens du plan d’alignement pour certaines propriétés (Quartier 8)
- Un élargissement du plan d’alignement pour une Résidence rue de Lacanau (Quartier 8)
- Trois abrogations de plans d’alignement de rues ayant vocation à être déclassées et cédées : Rues Plantevigne et Clément Thomas (Quartier 6) et Impasse des Carmes (Quartier 4)

3.9 - État des lieux :

Nous nous sommes rendue sur chaque site et avons pu appréhender les différentes situations.

Certains propriétaires touchés par la servitude et de fait ne pouvant entretenir une partie de leur terrain voire la façade de leur bien se retrouvent avec des biens qui s'abîment ou sont fortement dépréciés.

Dans le quartier référencé 2, les servitudes touchent beaucoup de propriétés présentant un caractère architectural. Ce sont d’ailleurs les architectes des bâtiments de France qui ont demandé s’il était possible de modifier les plans d’alignement afin de conserver ce caractère à ces demeures.

Nous constatons que la mise à jour proposée fait sens par rapport aux biens des propriétaires tout en prenant en compte l’aspect sécurité et le cheminement des personnes.

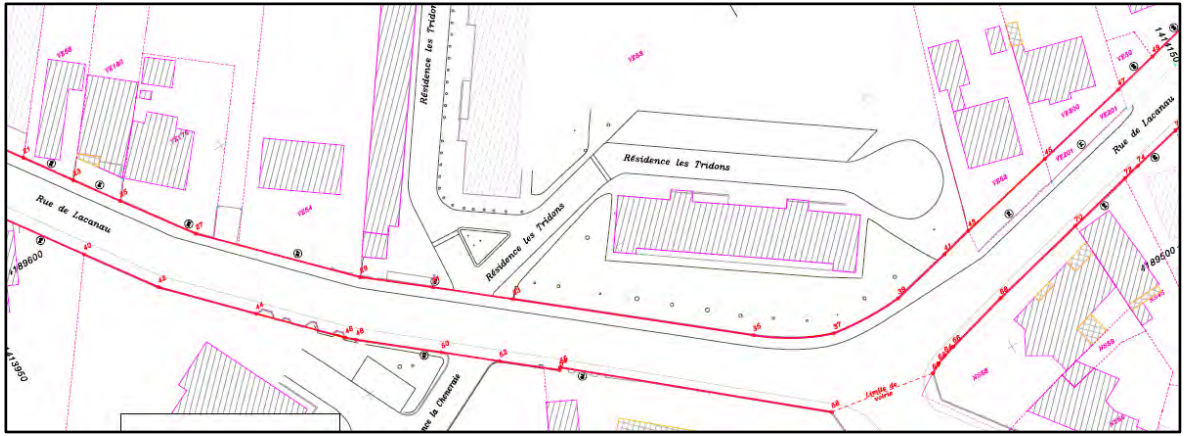
3.10 - Aperçus des plans d’alignement les plus importants :

Voici les plans d’alignement des rues où il y a le plus d’habitants concernés.

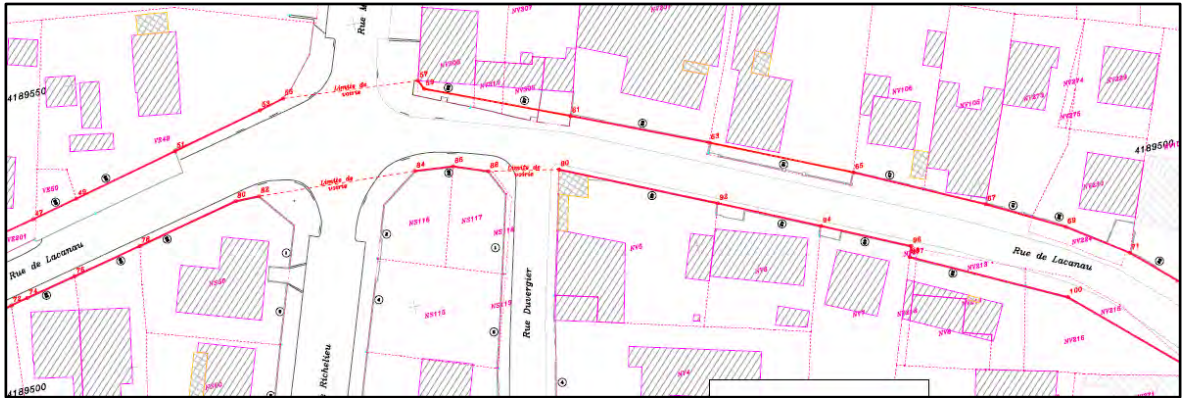
3.10.1 - rue de Lacanau :



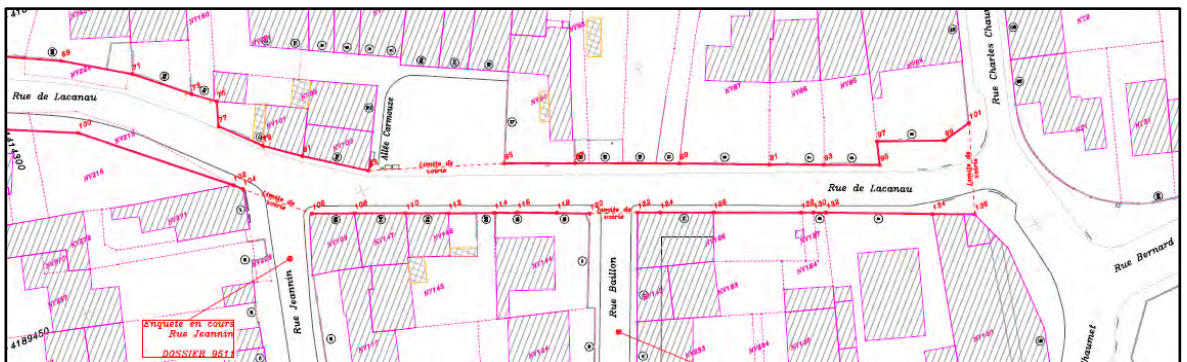
Rue de Lacanau - planche n° 1



Rue de Lacanau - planche n° 2

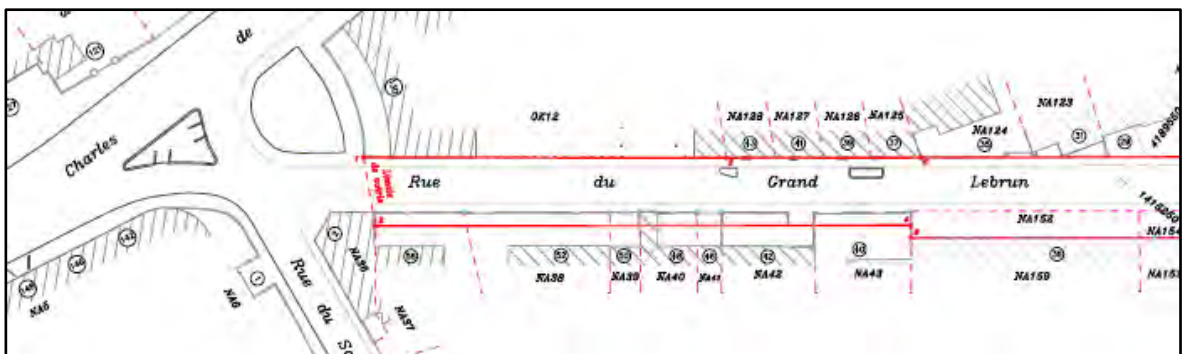


Rue de Lacanau - planche n° 3

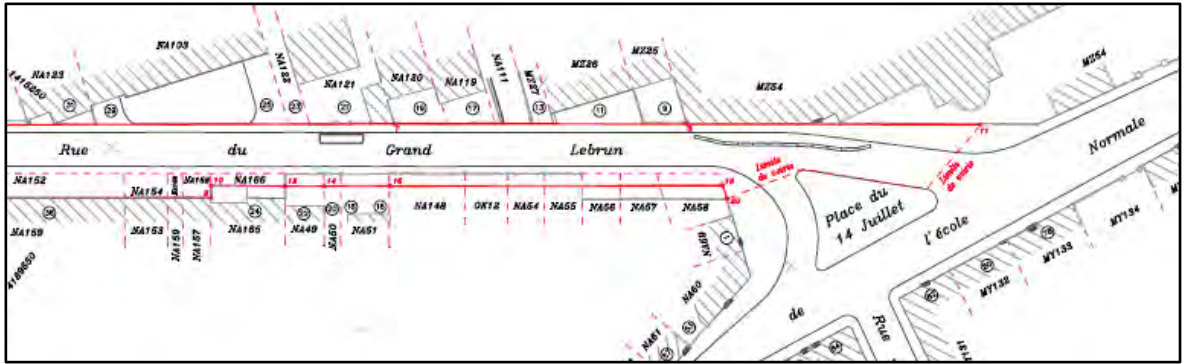


Rue de Lacanau - planche n° 4

3.10.2 - rue du Grand Lebrun :

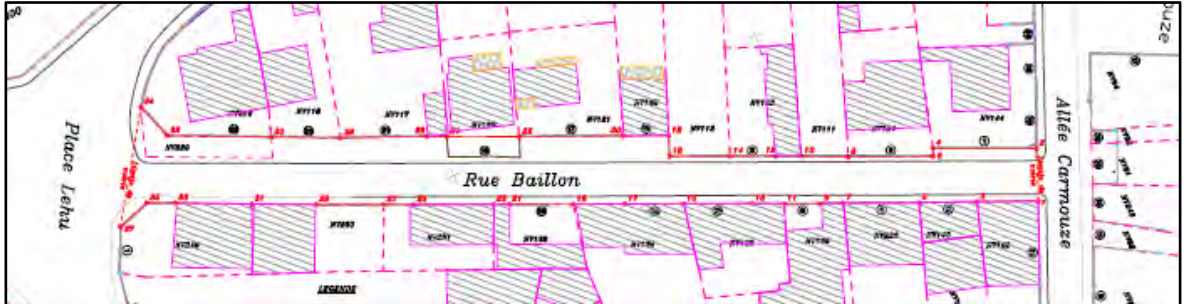


Rue du Grand Lebrun - planche n° 1



Rue du Grand Lebrun - planche n° 2

3.10.3 - rue Baillon :



Rue Baillon - planche n° 1

3.11 – Rencontres avec la population :

Le dossier du projet a été tenu à la disposition du public à la Cité Municipale de Bordeaux du 26 mai au 10 juin 2021 ainsi qu'aux mairies annexes de Caudéran et de Grand Parc. Ils étaient consultables pendant les heures d'ouverture au public.

Était joint au dossier un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les éventuelles observations, propositions, critiques ou suggestions du public.

3.11.1 – Permanences : accueil physique et téléphonique à la cité municipale

Le mercredi 26 mai 2021 de 9h à 12h30, nous effectuons une permanence à la Cité Municipale. Cette dernière est découpée en deux temps : accueil en présentiel de 9h à 10h30 puis accueil téléphonique de 11h à 12h30.

- De 9h à 10h30 nous rencontrons :

1 – M. AUDON, habitant au 42, rue de Lacanau et destinataire d'un courrier avec AR daté du 7 mai. Ce Monsieur souhaitait des explications quant au projet. Après consultation des plans, il s'est montré rassuré par rapport au projet de mise à jour

2 - M et Mme BEDOUT, riverains au 46, rue de Lacanau viennent également demander plus d'explications suite au courrier reçu. Ils réitérent leur volonté de ne plus « être frappés de recul ».

3 – Se présentent ensuite M et Mme ARTEON, propriétaires habitant au 73 rue de Lacanau. Destinataires également d'un courrier avec AR qui stipule pour leur cas du maintien du plan d'alignement actuel. Or, en 2007, à leur initiative, ils avaient été en contact avec la CUB pour céder leur partie de terrain frappé de servitude contre un nouvel aménagement du muret et déplacement des compteurs ; démarche initiée et qui avait obtenu un avis favorable. Aussi « toujours frappés d'alignement, nous aimerions connaître les intentions de Bordeaux Métropole. La partie de terrain concernant cet alignement leur a été cédé gratuitement depuis 2007 et donc censé être entretenu par leurs services ? La clôture est de plus en plus dégradée et nous ne savons que faire ».

Ne pouvant leur apporter immédiatement une réponse face à cette situation bien spécifique, nous les assurons de faire remonter leur situation et requête auprès des services compétents de Bordeaux Métropole.

4 – Enfin, M. BENOIST, pour la société AMEN PROMOTION, vient obtenir plus d'informations concernant la rue de Lacanau et plus précisément pour le bien sis au 95 rue de Lacanau.

- Accueil téléphonique de 11h à 12h30

5 – Mme LEMAIRE qui habite au 42, allée Mirabeau, proche des rues Berthelot, Etchenique. Dans le cadre de cette enquête sur les plans d'alignement, elle « souhaite sensibiliser sur les problèmes de circulation et de vitesse aux croisements de ces rues et prône une zone apaisée ».

Nous lui indiquons que nous noterons sa remarque mais qu'elle ne concerne l'objet de cette enquête et n'amènera donc pas de réponse particulière de notre part.

6 – Nous recevons ensuite un appel de Mme GELEZ Anne, propriétaire de la parcelle V175 rue de Lacanau. Elle « souhaite se renseigner sur l'enquête et est très surprise de ce courrier. N'étant pas au courant de la servitude d'alignement sur son terrain. » Après étude sur les plans, nous lui indiquons que son terrain retrouve les limites cadastrales. Elle est rassurée à l'issue de notre échange.

7- M. SCHOULLER, habitant au 21, rue Johnston qui désire des informations sur la modification du plan d'alignement

- Au cours de cette permanence nous avons donc rencontré 6 personnes et échangé avec 3 autres au téléphone. Nous faisons un retour auprès de Mme BERSCIS GAUGAIN et cette dernière s'engage à ce que M. COCHE, membre de son équipe se rapproche de M. et Mme ARTEON afin d'appréhender spécifiquement leur situation.

Le mercredi 9 juin 2021 de 13h30 à 17h nous effectuons une deuxième et dernière permanence à la Cité Municipale. Comme pour la précédente elle est scindée en deux : un accueil physique et un accueil téléphonique.

- Accueil de 13h30 à 15h en présentiel

1. - Se présente M. PAGNIEZ, destinataire d'un courrier et habitant au 7, rue Catros Gérard. Il « voulait savoir en quoi consistait le plan d'alignement qui concernait une partie de son jardin ». Après visualisation des plans parcellaires, il se montre rassuré, est favorable à cette mise à jour et déclare ne pas savoir que son bien était frappé de servitude datant de 1974.
2. – Mme ARLAS, habitant 3, rue Baillon, concernée également par cette mise à jour vient demander plus d'explications. Elle est très contente de cette levée de servitude (qui a été approuvée en 1957), s'étant confrontée à cette dernière en voulant refaire son portail et ayant eu un refus de la mairie.

- Accueil téléphonique de 15h30 à 17h

3. – La fille de Mme LAFOND GRELLETY, habitante de la rue Peyrodeau Minoy, souhaite des explications concernant le bien référencé 063 OP30. Après échange, elle se montre favorable au projet.
4. – M. Julien GERVAIS, habitant de la rue Baillon, mais non destinataire d'un courrier « souhaite faire remonter que les trottoirs sont trop étroits et mériteraient d'être élargis pour faire entre autres ralentir les véhicules ». Nous lui signifions que cela ne rentre pas dans le cadre de l'enquête mais lui indiquons que sa participation sera néanmoins citée.
5. - Mme VISSANDEAU, habitant au 9, rue Jeannin, désire des renseignements concernant sa rue et plus largement sur la teneur de l'enquête. Après échange, elle est favorable à la modification
6. – Mme LAPERCHE, propriétaire au 23 bis rue de Lacanau, non destinataire d'un courrier, souligne « son opposition au fait que le plan d'alignement soit superposé au cadastre au niveau du numéro 25 rue de Lacanau du fait de l'étroitesse des trottoirs et d'un risque avéré pour le cheminement des enfants entre autres. ». Elle met en exergue également une coquille dans les dates des jours de permanence du commissaire enquêteur sur le site au niveau de l'arrêté. Elle se propose de nous faire parvenir un courrier explicatif, aussi, nous lui proposons de se rendre à la mairie annexe de Caudéran afin de déposer sa participation dans le registre. Elle stipule qu'elle s'y rendra, démarche qu'elle a effectuée le lendemain.
7. - Mme LEMEE, habitante de la rue Albert de Mun, destinataire d'un courrier, souhaite obtenir des explications. Elle signale qu'elle s'est rendue en mairie annexe au Grand Parc où elle a laissé une observation. Après échange et relecture de la note explicative Mme LEMEE est rassurée et est favorable à la modification proposée.

➤ *Au cours de cette permanence nous avons donc rencontré 2 personnes et échangé avec 5 autres au téléphone. Nous faisons un retour auprès de Mme BERCIS GAUGAIN et M. COCHE sur les différents échanges.*

- ❖ Ainsi, sur les deux permanences, nous avons rencontré 8 personnes et échangé au téléphone avec 8 autres. La majorité venaient chercher des renseignements et une majorité s'est montrée favorable (9) au projet de mise à jour des plans d'alignement. Une personne non destinataire de courrier parce que non directement concernée, s'est dite défavorable au projet pour une parcelle qui n'est pas la sienne. Deux autres interlocuteurs ont abordé des sujets connexes entre autres.

3.11.2 – Observations consignées dans les registres des mairies annexes de Caudéran et Grand Parc :

- **Mairie de Chartrons/Grand Parc /Jardin Public**

Deux participations :

1 M. AGUILAR – le 01/06/2021

« Il est dommage qu'il n'y ait aucune explication des signes : que signifie la petite croix sur certaines maisons ? Différence entre ligne bleue et ligne rouge ? Où veut en venir la mairie avec cette absence d'information claire ? Par ailleurs excellent accueil".

- Pour information les lignes bleues montrent le plan d'alignement existant, et les lignes rouges exposent le plan d'alignement futur

2 Mme Cath. LEMEE TROLY – Rue Albert de Mun 33000 Bordeaux

« Je viens de consulter le plan de modification mais je n'ai pas compris le changement de trottoir par rapport à mon garage au coin de la rue St Laurent et de Mun. En outre, je vous signale la gêne procurée par le poteau de signalisation d'interdiction de tourner à droite, les bicyclettes s'y accrochent et la rue gêne souvent la sortie de mon véhicule. Il faudrait le déplacer de quelques centimètres. Pourriez-vous nous donner les explications sur place ou en téléphonant au 06 09 64 83 78 »

- Mme LEMEE nous a joint par téléphone lors de la permanence du 9 juin.

- **Mairie de Caudéran**

3 M et Mme LAPERCHE - 23 bis rue Lacanau-33200 Bordeaux Tél 06 20 56 80 45.

« Bonjour, nous nous opposons au fait que le plan d'alignement soit superposé au cadastre au niveau du numéro 25 rue de Lacanau. Ci-joint vous trouverez un courrier explicatif avec des photos sur les pages suivantes – je vous remercie d'en prendre note. »

- Courrier agrafé au registre : Bordeaux le 05/06/2021 – courrier à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice Laurence Marboeuf

4 « Chère Madame,

Suite à l'enquête débutée par Bordeaux Métropole concernant la modification des plans d'alignement de la rue de Lacanau à Caudéran, nous souhaitons apporter notre

avis d'habitant du quartier sur cette modification et pensons qu'il est essentiel que vous en soyez informée.

Il est proposé de superposer le plan d'alignement au cadastre sur la majorité de la voie ; nous sommes en partie d'accord avec ce projet sur une grande majorité de la voie mais nous nous opposons au fait que le plan d'alignement soit superposé au cadastre au niveau du numéro 25 de la rue de Lacanau.

En effet, à ce niveau, les trottoirs des 2 côtés de la rue sont inexistant, extrêmement étroits et impraticables. Ils ne permettent le passage que d'une seule personne. Aucun passage de poussette, n'est possible et encore moins de fauteuils roulants (cf photos document 1).

La rue de Lacanau comme vous le savez, est un axe routier fréquenté toute la journée et c'est l'axe de passage direct et principal pour se rendre aux principales écoles du quartier (établissement Ste Marie- Grand Lebrun, école Paul Lapie et école Jules Ferry). Aux heures scolaires, cet axe fréquenté devient hyper fréquenté par les automobilistes et de nombreux enfants qui se rendent à l'école à pied ou en trottinette ne peuvent emprunter les trottoirs qui sont inexistant à ce niveau (cf photo document 1).

De plus, sur la petite place en aval du numéro 25, de la rue de Lacanau, au niveau de l'allée Carmouze, il existe une petite place qui fait office de parking, pour au minimum, 10 maisons individuelles, soit environ 15 voitures.

La sortie de ce parking se fait sans aucune visibilité sur la voie de Lacanau du fait de l'avancée de l'habitation n°25 sur la rue qui bouche complètement la visibilité (photo document 2).

Ce manque de visibilité et la grande vitesse des voitures roulant sur la rue de Lacanau en font un risque de dangers et d'accidents non négligeable aussi bien pour les piétons du quartier que des automobilistes.

Enfin, de nombreux vélos dont beaucoup d'enfants rentrant des écoles à vélo, empruntent la rue de Lacanau (qui est en sens unique) en contre sens car il faut sinon faire un grand détour.

La visibilité de la route au niveau du n°25 est impossible et rend donc également très dangereux ce passage pour nos enfants à vélo car, à ce niveau, les voitures ne les voient absolument pas (cf photo document 3).

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le plan d'alignement soit conservé uniquement au niveau 25 de la rue de Lacanau.

Il est essentiel que parallèlement à ce plan d'alignement, une concertation soit faite pour l'aménagement de cette rue qui, si l'on compare à la rue Pasteur à la rue Dauphine ou la rue Gambetta qui sont limitrophes, ne correspond absolument pas au critère d'aménagement que l'on est en droit d'attendre lorsque l'on habite Bordeaux – Caudéran.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte notre demande et reste bien entendu à votre disposition pour des informations complémentaires".



- Cette participation corrobore l'échange téléphonique de la veille.

3.11.3 - Observations déposées sur le registre numérique :

Le mercredi 26 mai 2021 à 9h30, premier jour d'enquête, nous commissaire enquêtrice, avons constaté que le registre dématérialisé mis en place par Bordeaux Métropole à l'adresse : www.participation.bordeaux-metropole.fr , était ouvert et fonctionnel, prêt à recevoir les observations du public.

Sur le registre numérique nous relevons les contributions suivantes :

1 – Avis de [Denis33200](#) - Le 26 mai 2021 - à 17h15

Totalement d'accord pour le projet de révision d'alignement de la rue lacanau.

- Réaction de [Jeeper 33](#) - Le 30 mai 2021 - A 20h20 - Merci !!

2 – Avis de [Jeeper33](#) - Le 30 mai 2021 - à 13h19

Le nouveau plan d'alignement de la rue lacanau me convient aussi parfaitement. Le bas de la rue est assez large pour stationnement, circulation et la remonte de cyclistes en sens interdit qui n'a plus lieu d'être pour eux.

3 – Avis de [Macri](#) - Le 30 mai 2021 - à 19h52

Le plan projeté de la rue Catros Gérard n'est pas le bon. C'est celui de la rue Nicolas Beaujon !
Merci de réparer cette erreur au plus vite.
Impossible donc de donner un avis .

4 - Avis de : [Pacto](#) - Le 2 juin 2021 - à 20h18

Bonjour

Il manque la rue Jules Michelet 33200 Bordeaux qui est concerné par un plan d'alignement

Merci

5 - Avis de [JulGer81](#) - Le 2 juin 2021 - à 21h25

Bonjour,

Concernant la rue Baillon, outre le bombage extrêmement prononcé de la chaussée et l'impossibilité de rentrer dans mon garage une voiture "classique", le trottoir coté pair est bien trop étroit : les personnes à mobilité réduite sont obligées d'emprunter la chaussée.

Profitons-en pour aplanir la chaussée, et agrandir les trottoirs.

6 - Avis de [Cauderan33](#) - Le 2 juin 2021 - à 22h51

Je suis habitant de la rue Baillon et je ne comprends pas le sens de ce projet. Le charme (et la richesse) du quartier repose sur les nombreux espaces verts visibles depuis l'espace public (la fameuse ville jardin). De plus, le trafic de la rue (en sens unique et avec contre sens cyclable) est déjà apaisé. Quel est donc l'intérêt de supprimer le joli jardin du N°19 ?! De plus, où est l'écologie dans tout cela ? Certes les trottoirs et la voirie sont délabrés mais pourquoi gommer les aspérités qui font la richesse de la rue ? Pourquoi ne pas transformer la rue en zone 30 afin de renforcer une cohabitation plus sécurisée des véhicules, piétons et

cycles ?

2021 n'est pas 1957, notre quartier mérite plus d'écologie et de bon sens !

➤ Réaction de [JulGer81](#) - à 23h14

Je suis entièrement d'accord : conservons le charme naturel de notre rue. La zone 30 est une idée intéressante.

7 -Avis de [ici_Baillon](#) - Le 3 juin 2021 - à 10h07

Le projet d'alignement de la rue baillon me semble en contradiction avec la réalité du terrain:

-la circulation est faible, empruntée majoritairement par ses habitants. Elle fait partie des 3 rues qui mènent de la rue de lacanau à la place lehu (charles chaumet, duvergier, baillon) ce qui limite le trafic.

-il n'y a pas de problème de stationnement

-les piétons empruntent principalement le trottoir coté pair qui est continu comme c'est le cas sur plusieurs rue du quartier où un déséquilibre entre deux trottoirs existe mais n'est pas pour autant gênant. le trottoir coté pair au début de la rue est de toute façon impraticable.

Je partage l'avis précédent, il ne faut pas uniformiser la rue baillon en supprimant les petits "accidents" qui font la caractéristique du quartier. La rue Jeannin par exemple, conserve ces accidents sur le projet d'alignement.

Ne serait il pas préférable de s'appuyer sur cette particularité pour chercher à l'enrichir en exploitant les "poches" disponibles devant les numéros 17, 21, 23 et 25, pour y créer des espaces verts comme cela a pu être fait rue de la dauphine ou plus récemment rue Gambetta?

L'avancée de la rue 19 est une "poche verte" dans la rue, les façades coté pair sont plus minérales (car pas de jardin avant) à l'inverse des constructions coté impair. Les numéros du 3 au 7 et du 19 au 25 ont mis en avant des arbres et haies en clotures. Il me semble à contre courant de la période actuelle de chercher à supprimer un jardin (qui a également le mérite de cacher en partie le poteau électrique). La construction sur cette parcelle une fois rognée disposera de moins d'1m à l'avant entre clôture et bâti. Ce qui ne permettra plus d'en faire un jardin pour les actuels ou futurs propriétaires.

Si la question était uniquement sécuritaire il faut savoir que les voitures ont tendance à accélérer quand la vue est dégagée, c'est à dire après le 19. Supprimer l'avancée formée par cette parcelle déplacerait ce problème en amont de la rue.

Il me semblerait donc plus pertinent sur cette rue de réfléchir à une redéfinition des larges trottoirs existants pour valoriser la rue.

Cette rue ne mérite pas une réflexion géométrique sur plan mais plutôt une recherche de valorisation de sa composition actuelle.

➤ Réaction de [Bordeaux2021](#) - Le 6 juin 2021 - A 21h55

Quand je vois le coût de l'aménagement (décidé par l'ancienne mairie) de la rue Dauphine, de la rue gambetta, mais également la place Lopès (qui pour 2 bancs installés fait que le bus bloque toute la circulation).

De grâce utilisez plutôt notre argent pour des projets importants

➤ Réaction de [Jeeper33](#) - le 3 juin 2021 - A 20h59

Les habitants de la rue possèdent de très jolis jardins alors pourquoi les détruire. Ne peut-on pas profiter des renforcements pour y installer du mobilier urbain avec ombrage. En opposition avec la politique actuelle de la mairie.

➤ Réaction de [JulGer81](#) - Le 3 juin 2021 - A 10h22

L'idée est bien de conserver l'identité de cette rue (Baillon) avec ces poches vertes.

Ceci posé, profitons en pour remettre à niveau la route et élargir les trottoirs côté pair pour faciliter le passage et le bien être de tous. Cela permettrait aussi d'envisager de végétaliser ce côté minéral de la rue.

8 – Avis de [CBerseille](#) - Le 3 juin 2021 - à 10h10

Concernant la rue du Grand Lebrun. J'approuve le plan d'alignement proposé qui préserve les arbres de cette rue qui sont les derniers visibles sur plusieurs kilomètres en direction du centre ville. La devise "Caudéran ville jardin" lancée par les autorités municipales sera confirmée dans les faits. Pour une municipalité "écologique" il y a cohérence.

- Réaction de [garneau](#) - Le 9 juin 2021 - A 18h33
Tout à fait d'accord. En voilà une bonne initiative pour une rue qui actuellement cumule toutes les contraintes urbaines : bruits, vitesse, vibrations dans les logements ... La modification proposée au PLU correspond à l'objectif d'accompagner la transition écologique, d'initiatives fortes et courageuses pour sauver les rares arbres existants, d'en planter de nouveaux, de valoriser qualitativement cette entrée sur Bordeaux conformément à une vision de ville jardin. La rue du Grand Lebrun a bien besoin d'être apaisée pour accueillir toutes les personnes en transit.
- Réaction de [Bordeaux2021](#) - Le 6 juin 2021 - à 21h13
Tout à fait d'accord

9 - Avis de [TICLA](#) - Le 3 juin 2021 - à 19h17

Nous sommes propriétaires de la parcelle 063 NA 49 donc concernés par la modification du plan d'alignement de la rue Grand Lebrun, mais nous n'apparaissions pas dans la liste que vous avez joint à la consultation pouvez-vous nous donner l'explication ?

Nous sommes favorables à la proposition de révision de l'alignement, car cela permet de conserver dans un espace urbain un lieu de verdure et de nature.

D'autre part, ce jardin séparé de la route contribue à la sécurité des enfants en bas âge.

10 - Avis de [Soso14](#) - Le 4 juin 2021 - à 19h20

Je suis d'accord avec le nouveau plan d'alignement proposé pour la rue Baillon et la rue de Lacanau.
Merci

11 - Avis [Bordeaux2021](#) - Le 5 juin 2021 à 07h15

Bonjour à tous, je trouve très bien cette modification pour les rues lacanau, baillon et jeannin. Ceci va permettre de ne pas risquer d'avoir des rues plus larges et donc plus passantes. Cette modification pérennise également les nombreux arbres sur cette bande de terrain. Très bonne idée pour notre tranquillité tant appréciée dans notre quartier.

12 - Avis de [N](#) - Le 5 juin 2021 - à 23h27

Concernant la rue de Lacanau, il est bon de mettre en cohérence le plan avec les constructions existantes. Est-ce par ailleurs un préalable à la sécurisation de la circulation dans cette rue ? (par ex : passage en zone 30 dans la partie en sens unique, matérialisation d'un double sens cyclable, élargissement de certains trottoirs ?)

13 - Avis de [Pauline190900](#) - Le 6 juin 2021 - à 11h44

Pour être honnête, très content en tant que propriétaire si cette décision de supprimer l'alignement est effective, cela permettra de ne plus avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête et se dire je devrais refaire mon portail, supprimer des arbres ou arbustes.... Merci à la mairie, en tant qu'électeur je saurai m'en souvenir.

- Réaction de [maloun](#) - Le 6 juin 2021 - A 16h03
Tout à fait d'accord avec cela, même si les impôts augmentent

14 - Avis de [maloun](#) - Le 6 juin 2021 - à 15h59

Bonjour, je suis propriétaire depuis plus de 35 ans et je souhaite que la rue lacanau soit sans alignement. Cette rue est bordée d'arbres ce qui est le grand projet de la mairie écologique. Bravo pour cette initiative.

15 - Avis de [vero33](#) - Le 6 juin 2021 - à 20h20

Cette suppression de l'alignement est une très bonne chose, elle permettra de rendre durable l'aspect, la tranquillité, de ces petites rues si charmantes

16 - Avis de LLM - Le 8 juin 2021 - à 20h59

Je ne suis pas favorable au changement du plan d'alignement rue Lacanau à Caudéran.

En effet, au niveau du bas de la rue (du 27 au 9) cela permettrait d'avoir de véritables trottoirs accessibles pour les personnes à mobilité réduite(cf Loi Handicap de 2005)

et les poussettes . Et donc de ne pas devoir aller sur la route, ce qui est le cas à l'heure actuelle. Le trottoir pouvant faire jusqu'à 55 cm!

De plus, ce terrain ,qui appartient de fait à l'espace public, permettrait de mettre en place des voies de circulation douces et arborées comme une voie cyclable et des trottoirs sécurisés.

➤ Réaction de **Jeeper33** - Le 9 juin 2021 - à 18h16

Sur le bas de la rue, la route est assez large pour faire une voie de circulation avec remonte piste cyclable, agrandissement des trottoirs et places de stationnement. Et puis cela forcerait peut être aux conducteurs de ralentir et aux poids lourd de ne plus emprunter la rue alors qu' il n'ont pas le droit de l'emprunter !! Et puis si les trottoirs sont trop large, ce sont les voitures qui se gareront dessus donc autant faire sauter l' ancien plan d'alignement.

17. - Avis de MBK - Le 9 juin 2021 - à 21h39

Bonjour, je ne suis pas favorable à cet abandon de l'alignement rue Lacanau :

- Certains trottoirs sont dangereux, soit trop petits vers le numéros 25, en face de la rue Jeanin, soit détériorés vers le numéro 17, et donc impraticables pour des poussettes ou des fauteuils roulants.

- La visibilité lors de la sortie de la place située entre le 25 et le 17 rue Lacanau de est quasiment nulle et donc très dangereuse en voiture ou en vélo (imaginez pour un enfant...), surtout dans cette rue très empruntée le matin (axe utilisé pour rejoindre l'école Paul Lapie et la rue de l'Ecole Normale pour les boulevards). L'élargissement aurait permis une meilleure visibilité et l'aménagement d'une vraie zone 30, avec éventuellement une alternance sur les places de stationnement.

- Cet alignement aurait pu justement être l'occasion d'embellir le quartier avec des espaces de circularisation plus aérés, de la verdure. Ceci marquerait juste un manque d'engagement de la part d'une mairie écologiste, un cadeau fait à quelques-uns (une location non entretenue par ailleurs) au détriment de beaucoup d'autres.

➤ Réaction de **Jeeper33** - Le 10 juin 2021 - A 12h36

Le problème ce n'est pas l'alignement mais la largeur de la route. Plus c'est large et plus les gens roulent vite . Actuellement la route est si large que les semi remorque l'empreinte et sans compter les poids lourd alors que la rue leur est interdite !!!

Route moins large = trottoir + large = vitesses moins excessives !!!

Le jeudi 10 juin 2021 à 17 heures, les délais d'enquête étant écoulés, nous, commissaire enquêtrice, déclarons clos le présent registre numérique, après avoir vérifié que plus personne ne pouvait y déposer la moindre observation.

Ce registre numérique comporte 17 avis et 10 réactions à des avis.

BORDEAUX	DEPLACEMENTS	TERMINÉE
Modifiée le 10/06/2021 - Réglementée		
Plans d'alignement à Bordeaux - campagne 2021 : Mise à jour		
Une enquête publique préalable à la mise à jour de certains plans d'alignement approuvés de la commune de Bordeaux « Campagne » de mise à jour 2021 est organisée du 26 mai au 10 juin 2021.		
Participants	18	
Avis	17	
Réactions	10	
Consulter		

Le tableau ci-dessous, permet de faire une analyse rapide des diverses contributions qui, pour la plupart sont anonymes.

	Qualité	Identifiant ou pseudonyme	Favorable ou non au projet	
1	Anonyme	Denis33200	OUI	
2	Anonyme	Jeeper 33	OUI	
3	Anonyme	Macri	/	/
4	Anonyme	Pacto	/	/
5	Anonyme	JulGer81	/	/
6	Anonyme	Cauderan33		NON
7	Anonyme	iciBaillon		NON
8	Anonyme	cBerseille	OUI	
9	Anonyme	TICLA	OUI	
10	Anonyme	SOSO14	OUI	
11	Anonyme	Brdx2021	OUI	
12	Anonyme	N	/	/
13	Anonyme	Pauline190900	OUI	
14	Anonyme	MALOUN	OUI	
15	Anonyme	Vero33	OUI	
16	Anonyme	LLM		NON
17	Anonyme	MBK		NON

Totaux 9 4

Au cours de cette enquête la commissaire enquêtrice a pu observer que les habitants du quartier de Caudéran et plus précisément des rues Baillon et de Lacanau se sont mobilisés sur le site et ont souhaité exprimer leurs avis. La plupart se montrent favorables au projet, d'autres sont plus réservés voire défavorables. A la lecture des remarques, nous constatons que certains font un parallèle entre plan d'alignement et entretien ou réfection voire aménagement de voirie et se projettent sur une réhabilitation des voiries et trottoirs. Certes, si à l'origine les plans d'alignement ont vocation à délimiter l'emprise du domaine routier au droit des propriétés riveraines en vue par exemple d'un élargissement de la voie, il s'avère qu'à l'heure actuelle cela ne correspond plus aux orientations d'aménagement portés par la collectivité. De plus, c'est oublier la contrainte qui pèse sur les propriétaires frappés d'alignement.

IV. - Clôture de l'enquête :

Les registres mis en place à la Cité Municipale de Bordeaux ainsi que dans les mairies annexes ont été arrêtés et clos par les soins de la commissaire enquêtrice en fin d'enquête. Ces documents, avec le dossier d'étude et les certificats d'affichage, nous ont été remis pour être joints au dossier d'enquête.

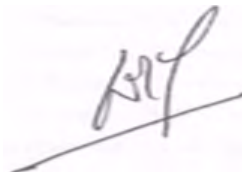
Par ailleurs, la commissaire enquêtrice a constaté l'ouverture du registre numérique sur le site internet de Bordeaux Métropole le premier jour de l'enquête et sa fermeture le dernier jour.

On peut déduire de tout ce qui précède :

- Que l'enquête préalable à la mise à jour des plans d'alignement – campagne 21- de Bordeaux Métropole, s'est déroulée régulièrement.
- Que cette enquête n'a donné lieu à aucun incident et que le projet a soulevé des questionnements légitimes pour les destinataires de courrier.
- Que la notice explicative est très lisible et notifie bien ce qu'est un plan d'alignement. De plus, elle détaille bien les modifications proposées pour chaque rue.
- Les plans des rues permettent de bien appréhender les modifications avec un code couleur spécifique bleu/rouge (avant/après).
- Il est à noter qu'un certain nombre de remarques ont trait aux cheminements. Ainsi, certaines personnes associent plan d'alignement (qui contraint fortement les propriétaires touchés) et futur aménagement de la rue pour améliorer les cheminements. Sujet certes connexe mais qui ne relève pas de cette enquête.
- Que l'objet de la présente enquête porte uniquement sur la mise à jour des plans d'alignement à savoir 3 abrogations et 16 modifications.
- Que le commissaire enquêteur considère que la mise à jour des plans d'alignement proposée est en cohérence avec les orientations d'aménagement portées par la collectivité ou ses partenaires.

Les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document annexé au présent rapport (pages 36 à 42).

Fait à Eysines, le 6 juillet 2021
La Commissaire Enquêtrice, Laurence Marboeuf



Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

6 juillet 2021

Département de la Gironde

Métropole de Bordeaux

Ville de Bordeaux

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise à jour de plans d'alignements sur la ville de Bordeaux

Quartier 1 : Bordeaux Maritime

Quartier 2 : Chartrons Grand Parc Jardin Public

Quartier 4 : Saint Augustin, Tauzin, Alphonse Dupeux,

Quartier 6 : Bordeaux-Sud

Quartier 8 : Caudéran



Rue de Lacanau à Bordeaux Caudéran

Deuxième partie

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

en deuxième partie – pages 36 à 42

L'avis est en pages 42

Troisième partie

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

Pages 43 à 62

Enquête effectuée du 26 mai au 10 juin 2021

Conclusion et avis motivé

Dans cette seconde partie, le commissaire enquêteur émet un avis personnel sur le projet soumis à l'enquête en toute liberté et en observant la plus grande neutralité. À aucun moment le commissaire enquêteur ne se laisse influencer par le maître d'ouvrage ou le public qu'il soit favorable ou non au projet, mais en donnant les raisons qui ont fondé son avis.

Cet avis s'appuie notamment sur l'opportunité du projet présenté, sur un examen complet et détaillé du dossier mis à l'enquête, sur les conditions de déroulement de l'enquête, sur l'analyse des observations du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et sur une analyse comparative des points positifs et négatifs.

1. - Considération et conditions d'organisation de l'enquête publique

La présente enquête a pour objet la mise à jour de plusieurs plans d'alignement sur le territoire de la commune de Bordeaux, afin de les mettre en cohérence avec les orientations d'aménagement portées par la Collectivité ou ses partenaires.

Certains des plans d'alignement existants sur la commune de Bordeaux ont été institués voici plusieurs dizaines d'années. Certains datent par exemple de 1851, 1873, 1889, 1912, 1922 ou encore 1951, 1954, 1957. Une partie d'entre eux, qui prévoyaient des élargissements de voie, ne correspondent plus aux orientations actuelles de la Métropole et de ses partenaires en matière de voirie et, plus largement, d'aménagement urbain.

La mise à jour porte sur 3 abrogations et 16 modifications.

Il est ainsi proposé de mettre à jour certains des plans d'alignement institués sur la commune de Bordeaux afin, pour l'essentiel, de réduire leur emprise et de les adapter aux besoins actuels, permettant de lever des contraintes pesant sur les propriétés privées riveraines qui se trouvaient frappées de servitude d'alignement.

Il est toutefois proposé de conserver certaines des servitudes d'alignement actuellement opposables aux propriétaires, lorsque les circonstances de fait le justifient : motifs de sécurité publique (étroitesse des trottoirs, risques de conflits d'usage entre véhicules, piétons et vélos...), cohérence du linéaire de la voirie.

2.- objet de l'enquête, organisation et composition du dossier :

Par arrêté en date du 22 avril 2021 Bordeaux Métropole organise l'enquête publique pendant seize jours consécutifs du 26 mai 2021 au 10 juin 2021 inclus.

Par ce même arrêté, nous sommes chargée, en qualité de Commissaire Enquêtrice, de la conduite de cette enquête.

L'enquête a été réalisée conformément aux textes en la matière.

Compte tenu de la période de pandémie, toutes les dispositions de nature à garantir la sécurité sanitaire et le respect des mesures barrière ont été prises.

Le dossier d'étude mis à la disposition du public à la cité municipale et dans les mairies annexes de Caudéran et du Grand Parc et sur le site internet de Bordeaux Métropole, est régulièrement constitué (notice explicative, des plans présentant pour chacune des rues concernées, le plan d'alignement actuel et le plan d'alignement projeté - plans réalisés par le service topographique, Direction de l'information Géographique de Bordeaux Métropole- et un registre). Il est bien explicité et parfaitement accessible au public.

Un dossier identique a été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

Il est composé d'une notice explicative

Conformément à l'article Article R*141-5 du Code de la voirie routière, la publicité de cette enquête a été faite dans les règles.

Le commissaire enquêteur a constaté la présence des affichages le 25 mai 2021 lors de sa visite sur le terrain et à l'occasion des permanences. Ils ont été maintenus jusqu'à la fin de l'enquête. Ils étaient encore en place pour certains le 14/06/2021.

Par ailleurs, conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé à 128 propriétaires un courrier postal avec demande d'avis de réception daté du 07 mai 2021, pour les informer de la tenue d'une enquête publique relative à la mise à jour des plans d'alignement frappant de servitude leur bien. **4 Propriétaires ont reçu un courrier le 4 juin 2021 suite à un oubli.**

Tous les destinataires figurent **sur des tableaux pages 14 à 21** du présent dossier.

Les contributions des habitants sur le projet ont été recueillies, via deux permanences mixant présentiel et accueil téléphonique organisée à la Cité Municipale :

- le mercredi 26 mai 2021 de 9 h à 10h30 en accueil physique et de 11h à 12h30 au téléphone et
- le mercredi 9 juin 2021, de 13h30 à 15h en accueil physique et de 15h30 à 17h au téléphone

En dehors de ces permanences le dossier était consultable à la Cité Municipale et à l'accueil des mairies annexes de Caudéran et du Grand Parc et sur le site internet de Bordeaux Métropole.

3.- Rencontres avec le commissaire enquêteur :

Au cours de ces permanences **huit** personnes se sont déplacées à la cité municipale et **huit** autres ont joint par téléphone la commissaire enquêtrice et ont ainsi pu dialoguer et poser des questions directement.

Parmi ces personnes 9 d'entre elles se sont montrées favorables au projet alors qu'une a déclaré être opposée pour une partie du projet, les autres abordant des sujets connexes ou demandant des explications sur cette enquête.

4. - Contributions sur les registres dans les mairies annexes :

A la mairie annexe du Grand Parc, 2 contributions ont été déposées qui demandent notamment des explications sur la teneur de l'enquête.

A la mairie de Caudéran, une contribution a été apportée. Elle s'avère être défavorable pour une partie bien précise de la rue de Lacanau et favorable pour le reste de la rue.

5. - Contributions sur le registre dématérialisé de Bordeaux Métropole :

Sur ce registre facile d'accès, **dix-sept** personnes ont posté un message et dix autres ont réagi à certaines de ces contributions. Dans la majorité des cas, ces contributeurs sont restés anonymes, utilisant un simple pseudonyme.

Certaines contributions ont permis aux personnes d'échanger sur leur point de vue dans une certaine bienveillance ce qui est à souligner.

Au cours de cette enquête la commissaire enquêtrice a pu observer que les habitants du quartier de Caudéran et plus précisément des rues Baillon et de Lacanau se sont mobilisés sur le site et ont souhaité exprimer leurs avis. La plupart se montrent favorables au projet, d'autres sont plus réservés voire défavorables. De plus, beaucoup s'expriment sur l'état des rues, l'étroitesse et le mauvais entretien des trottoirs, la vitesse excessive des véhicules ce qui ne portent pas expressément sur l'objet de l'enquête.

6. - Avis sur le projet, éléments de réflexion et de motivation

6.1. - Le contexte :

L'enquête présente porte sur 18 rues réparties dans différents quartiers de Bordeaux. Cette campagne 2021, organisée pendant une période où la COVID sévit encore, est une campagne conséquente et qui a nécessité beaucoup d'implication pour les services qui ont eu à l'organiser.

Pour rappel, les plans d'alignement actuellement en vigueur ont pour objet essentiel d'indiquer la limite du domaine public routier communal. Ils instituent des servitudes d'utilité publique qui contraignent l'utilisation des sols et imposent, notamment aux

propriétaires, une servitude de recul sur les parcelles concernées et l'interdiction de tout travail confortatif sur les bâtiments frappés par la servitude d'alignement.

Ces plans d'alignement, pour la plupart anciens (certains datant de de la moitié voire de la fin du XIXe siècle) sont contraignants. Bordeaux Métropole a souhaité les abroger, les toiletter afin d'adapter la contrainte aux besoins réels.

Les rues Plantevigne, Clément Thomas et l'impasse des Carmes ont déjà fait l'objet d'un déclassement. De ce fait, les plans d'alignement ne se justifient plus. Il est donc proposé de les abroger.

Concernant les 16 autres rues, il s'agit de modifications de divers ordres. Ainsi, il peut s'agir de mise à jour du plan d'alignement suite à des travaux, de suppression de pan coupé, suppression d'un retour, d'ajustement ou encore de le faire correspondre aux limites cadastrales.

Ces modifications portent sur un bien ou sur plusieurs propriétés selon la rue et sont dans l'ensemble à l'avantage des propriétaires. Cependant des maintiens du plan d'alignement demeurent et même un élargissement est proposé :

- un maintien du plan d'alignement au n°19 rue Baillon ;
- un élargissement rue Lacanau parcelle VH24 au niveau des jardinières de la Résidence de la Chêneraie;
- un maintien du plan d'alignement pour les propriétés sises rue de Lacanau aux numéros 73-51-57-59- à Caudéran.

Synthèse analytique

Nous nous sommes rendue dans chacune de ces rues et avons pu apprécier l'opportunité du projet.

- Les abrogations sont la suite logique des procédures engagées et n'amènent pas de remarque particulière.
- La mise à jour des plans d'alignement les rendra compatibles avec les travaux réalisés (rue Finlay)
- Les maintiens des plans d'alignement le sont pour des raisons évidentes de sécurité et de cheminements plus apaisés et facilités
- Les réductions de plan d'alignement sont cohérentes et permettent aux propriétaires de retrouver une certaine latitude sur une partie de leur bien.
- Toutes les modifications avec levée de servitude nous paraissent opportunes et permettront aux propriétaires de retrouver les limites cadastrales initiales de leurs biens et y réaliser des travaux s'ils le souhaitent.
- Concernant plus spécifiquement les rues de Baillon et de Lacanau qui ont fait l'objet de la majorité des contributions :
 - Rue Baillon: le maintien du plan d'alignement au n°19 se conçoit, il concerne une portion non bâtie de la propriété et effectivement constitue un redent quant à la continuité de la circulation sur le domaine public. Des riverains se sont exprimés

sur le registre ou sont venus nous rencontrer. Certains regrettent l'étroitesse des trottoirs, entre autres, d'autres estiment qu'il fallait conserver ce charme à cette "petite rue".

Nous avons pu constater effectivement d'une part l'étroitesse des trottoirs par endroit mais aussi que cette rue en sens unique était peu fréquentée et que de ce fait la modification proposée était tout à fait pertinente.

- Rue de Lacanau : de nombreuses contributions ont été apportées sur cette rue. Contributions en majorité favorables à la mise à jour du plan d'alignement. Cependant des observations pertinentes ont été déposées sur le registre et le site concernant, là encore, l'étroitesse des trottoirs, leur entretien et la visibilité à certains endroits de la rue, sujets connexes au plan d'alignement.

Nous avons pu vérifier cela, mais ces remarques bien qu'avérées sont formulées par des propriétaires non touchés par la servitude d'un alignement avec toutes ses contraintes. De plus, nous estimons qu'une meilleure optimisation de la voirie au niveau du n°25 pourrait rendre ces problèmes moins prégnants.

Résumé de l'analyse des observations :

Pendant les permanences : 16 personnes se sont manifestées, dont 9 propriétaires destinataires d'un courrier avec A/R, et qui se sont montrées favorables à la mise à jour. Une personne défavorable à une partie du projet et d'autres pour obtenir des informations ou spécifier des problèmes liés à la circulation dans une rue.

17 avis ont été laissés sur le site ainsi que 10 réactions, là aussi majoritairement favorables au projet. Très souvent les personnes sont restées anonymes derrière un pseudonyme, mais les échanges ont eu lieu dans la bienveillance malgré des points de vue différents.

Conclusion générale :

Au cours de cette enquête, la commissaire enquêtrice a pu observer :

- que la majorité des propriétaires destinataires d'un courrier ne se sont pas manifestés
- que les propriétaires avec qui nous avons échangés se sont montrés favorables au projet
- que la situation spécifique de M et Mme Artéon est en bonne voie de régularisation
- que les personnes opposées au projet n'étaient pas directement concernées par la servitude et mettaient avant tout en avant des problèmes de voirie
- que le fait de permettre aux propriétaires d'entretenir leur bien dans son entièreté est une bonne chose
- que de mettre en cohérence la servitude d'alignement avec les parcelles riveraines ou rues adjacentes s'avère pertinent
- que de maintenir un alignement ou de l'élargir en vue d'assurer la sécurité des personnes s'entend parfaitement dans cette perspective

Avis personnels et motivés du commissaire enquêteur :

Nous pouvons conclure que la mise à jour des plans d'alignement - campagne 2021 - offre plus d'avantages que d'inconvénients après étude et analyse du projet.

Si on peut objecter à cette mise à jour le fait que les maintiens de servitude permettraient à terme un meilleur aménagement des rues, cela demeure hypothétique et sans aucune visibilité quant au calendrier de réalisation.

En revanche, avoir un bien frappé de servitude est une vraie contrainte administrative pour les propriétaires. De plus, nombre des servitudes d'alignement, consignées dans des plans très anciens, ne correspondent plus aux orientations d'aménagement portées par la collectivité.

Aussi, compte tenu de ces éléments et ceux listés précédemment, la commissaire enquêtrice émet un **avis favorable** au projet de mise à jour des plans d'alignement - campagne 2021- dans les termes contenus dans le dossier soumis à l'enquête publique et approuve les plans d'alignement proposés, pour les rues suivantes :

- Rue Vieillard
- Rue Docteur Finlay
- Rue Pomme d'or
- Rue Peyrodeau Minoy
- Rue de Lisleferme
- Rue de Rivière
- Rue Catros Gérard
- Rue Nicolas Beaujon
- Rue David Johnston
- Rue Albert de Mun
- Rues Clément Thomas / Rue Plantevigne
- Rues du Grand Lebrun / angle de la rue Grand Lebrun et de la rue du Sacré cœur
- Angle rues Berthelot, Etchenique et André Tamisé
- Rue Baillon
- Rue Jeannin
- Rue de Lacanau

Fait à Eysines le 6 juillet 2021
La Commissaire enquêtrice, Laurence Marboeuf



Troisième partie

PIÈCES ANNEXÉES À L'EXEMPLAIRE DU RAPPORT
DESTINÉ À BORDEAUX MÉTROPOLE



Rue Marcellin Berthelot à Bordeaux Caudéran

- Arrêté de Bordeaux Métropole en date du 21 avril 2021,	44 à 46
- Avis d'enquête publique	47
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 7 mai 2021	48
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 27 mai 2021	49
- Annonce sur les Échos Judiciaires Girondins du 7 mai 2021	50
- Annonce sur les Échos Judiciaires Girondins du 28 mai 2021	51
- Annonce sur le site Notre Territoire du 7 mai 2021	52
- Annonce sur le site de Bordeaux Métropole et registre numérique	53
- Annonce sur le site de la ville de Bordeaux	54
- Photos de l'affichage sur le terrain	55
- Copie lettre adressée aux habitants de la rue du Grand Lebrun	56
- Copie lettre avec suppression de la servitude	57
- Copie lettre avec réduction de l'emprise du plan	58
- Copie lettre avec élargissement du plan d'alignement	59
- Certificat attestant l'accomplissement de formalités	60
- Certificat d'affichage délivré par Bordeaux Métropole	61
- Certificat d'affichage délivré par la Mairie de Bordeaux.	62

23 AVR. 2021

Direction générale des territoires
Pôle territorial de Bordeaux
Direction du développement et de l'aménagement
Service foncier
Code ACTE: 3.5 — Actes de gestion du domaine public

ARRETE N°2021-BM0503

Du 21 avril 2021

OBJET: Modification et abrogation de plans d'alignement à Bordeaux — «Campagne » de mise à jour 2021 — Décision de faire — Ouverture de l'enquête publique

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et L. 5211-10;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.112-1 et ses articles R.141-1 et suivants

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 134-1 et L.134-2 et R.134-3 et suivants, ainsi que ses articles R.134-17 à 21;

Vu la loi n°2020-256 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, dans sa version consolidée

Vu les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dans leur version consolidée

Vu la délibération n°2020-142 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment son 14°) relatif à l'élaboration, la modification et l'abrogation des plans d'alignement;

Vu l'arrêté n° 2021-BM 0251 du 24 février 2021, en son article 2(1.6), par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire Vendé, en sa qualité d'Adjointe au Directeur général des territoires, en charge du Pôle territorial de Bordeaux à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances en la matière;

Considérant que des plans d'alignement, visant à délimiter les emprises du domaine public routier, ont été établis sur la majeure partie des rues de Bordeaux; que certains de ces plans d'alignement prévoient l'intégration future au domaine public routier d'emprises appartenant à des propriétés privées, lesquelles sont alors frappées d'une servitude d'alignement

Considérant que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ont évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement; que certains d'entre eux sont devenus obsolètes

Considérant que les plans d'alignement ne correspondant plus aux intentions de la Collectivité doivent être mis à jour;

Considérant que l'institution, la modification ou l'abrogation de plans d'alignements approuvés est subordonnée à la réalisation d'une enquête publique préalable.

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRETE

Article 1: Il est décidé de procéder à la mise à jour des plans d'alignement sur les rues suivantes situées à Bordeaux

- Rue Vieillard
- Rue du Docteur Finlay
- Rue Pomme d'or
- Rue Peyrodeau Minoy
- Rue de Lisleferme
- Rue de Rivière
- Rue Catros Gérard
- Rue Albert de Mun
- Rue David Johnston
- Rue Nicolas Beaujon
- Impasse des Carmes
- Rue Clément Thomas
- Rue de Plantevigne
- Rue du Grand Lebrun | angle rue du Grand Lebrun — rue du Sacré Coeur
- Rue Baillon
- Rue Jeannin
- Rue de Lacanau
- Angle rue Marcelin Berthelot | rue Etchenique

Article 2: Il sera procédé à une enquête publique du 26 mai 2021 au 10 juin 2021, soit pendant une durée de 16 jours, sur le projet suivant

Mise à jour de plans d'alignement sur la commune de Bordeaux — « Campagne » 2021
Cette enquête concernera les rues visées à l'article 1.

Article 3: Mme Laurence Marboeuf est nommée commissaire enquêtrice.

Article 4: Le dossier, accompagné d'un registre, sera déposé pendant la durée de l'enquête

- à la Cité municipale - 4, rue Claude Bonnier à Bordeaux,
- à la Mairie de quartier Chartrons, Grand Parc, Jardin public: Place de l'Europe, 33000 Bordeaux
- à la Mairie de quartier Caudéran : 130 avenue Louis Barthou, 33200 Bordeaux

Si les conditions sanitaires le permettent, les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Le dossier sera également consultable sur le site internet

www.participation.bordeaux-metropole.fr Les citoyens pourront intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, sur la page dédiée créée sur ce site internet.

Article 5: Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante:

Bordeaux Métropole — Mme Laurence Marboeuf, Commissaire enquêtrice — Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) — Esplanade Charles de Gaulle — 33045 Bordeaux cedex.

Article 6 : Avant l'ouverture de l'enquête, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse (Sud-Ouest et Les Echos Judiciaires). Les propriétaires des parcelles concernées par les modifications projetées seront également informés

individuellement par courrier avec accusé de réception de la date d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

Article 7 : Si les conditions sanitaires le permettent, Madame la Commissaire enquêtrice recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité,

- à la Cité municipale, située 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, le 26 mai 2021 de 9h à 10h30 et le 10 juin 2021 de 13h30 à 15h

- par téléphone le 26 mai 2021 de 11h à 12h30 et le 9 juin 2021 de 15h30 à 17h.

A défaut de pouvoir organiser des permanences physiques, l'accueil s'effectuera uniquement par téléphone, le 26 mai 2021 de 9h à 12h et le 9 juin 2021 de 14h à 17h.

La page dédiée du site internet participation.bordeaux-metropole.fr sera mise à jour des modalités d'enquête en fonction de l'état sanitaire.

Article 8: Compte tenu de la période d'état d'urgence sanitaire, l'accueil du public s'effectuera dans des conditions de nature à permettre la sécurité des acteurs et le respect des mesures barrière. Les personnes accueillies sur les lieux d'enquête devront obligatoirement porter un masque, utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête papier, et respecter une distanciation physique avec la Commissaire enquêtrice.

Article 9: Madame la Commissaire enquêtrice mentionnera et certifiera, sur l'un des registres évoqués à l'article 3, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Elle joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête selon les modalités prévues à l'article 5. Elle visera en outre les pièces du dossier d'enquête.

La Commissaire enquêtrice remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de 1 mois à compter du 11 juin 2021, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

Article 10 : À l'issue de la remise du rapport d'enquête et des conclusions, Bordeaux Métropole statuera par arrêtés sur la suite à donner.

Article 11 : Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Mme la Commissaire enquêtrice.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole le 22 AVR. 2021

Claire Vendé
Adjointe au Directeur général des territoires
Responsable du Pôle Territorial de Bordeaux
Par délégation



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux
"Campagne" 2021**

Concernant les rues suivantes :

rue Vieillard - rue du Docteur Finlay - rue Pomme d'Or - rue Peyrodeau Minoy - rue de Lisleferme - rue de Rivière - rue Catros Gérard - rue Albert de Mun - rue David Johnston - rue Nicolas Beaujon - impasse des Carmes - rue Clément Thomas - rue de Plantevigne - rue du Grand-Lebrun / angle rue du Sacré-Coeur - rue Bâillon - rue Jeannin - rue de Lacanau - angle rues Marcelin Berthelot/Etchenique

Elle se déroulera du 26 mai au 10 juin 2021 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 16 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public - place de l'Europe, 33000 Bordeaux
- à la Mairie de quartier Caudéran - 1 30 avenue Louis Barthou, 33200 Bordeaux

aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, dans des conditions de nature à garantir la sécurité sanitaire et le respect des mesures barrière. Les personnes accueillies sur les lieux d'enquête devront obligatoirement porter un masque et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.

Mme Laurence Marbeuf, commissaire enquêtrice, tiendra permanence à la Cité Municipale pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés :

si les prescriptions sanitaires l'autorisent :

mercredi 26 mai 2021 : accueil physique de 9h à 10h30 ; accueil téléphonique de 11 h à 12h30

mercredi 9 juin 2021 : accueil physique de 13h30 à 15h ; accueil téléphonique de 15h30 à 17h

à défaut uniquement par téléphone au 05 56 10 28 05 :

mercredi 26 mai 2021 de 9h à 12h et mercredi 9 juin 2021 de 14h à 17h.

Les personnes accueillies devront obligatoirement porter un masque, utiliser leur propre stylo et respecter une distanciation physique avec la commissaire enquêtrice.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet :

www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme Laurence Marboeuf, Commissaire enquêtrice - Pôle territorial de Bordeaux - Service foncier - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

SUD OUEST vendredi 7 mai 2021

BORDEAUX METROPOLE

Commune de Bordeaux

AVIS D'ENQUÊTE
Mise à jour de plans d'alignement
à Bordeaux, Campagne 2021

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant : mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux Campagne 2021, concernant les rues suivantes : rue Vieillard, rue du Docteur-Finlay, rue Pomme-d'Or, rue Peyrodeau-Mirioy, rue de Lisleferme, rue de Rivière, rue Catros-Gérard, rue Albert-de-Mun, rue David-Johnston, rue Nicolas-Beaujon, impasse des Carmes, rue Clément-Thomas, rue de Plantevine, rue du Grand-Lebrun / angle rue du Sacré-Cœur, rue Bailton, rue Jeannin, rue de Lacanau, angle rues Marcelin-Berthelot / Etchenique.

Elle se déroulera du mercredi 26 mai au jeudi 10 juin 2021 inclus.

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 16 jours consécutifs : À la Cité municipale, 4, rue Claude-Bonnier à Bordeaux ; à la mairie de quartier Chartrons / Grand-Parc / Jardin-Public, place de l'Europe, 33000 Bordeaux ; à la mairie de quartier Caudéran, 130, avenue Louis-Barthou, 33200 Bordeaux, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, dans des conditions de nature à garantir la sécurité sanitaire et le respect des mesures barrière. Les personnes accueillies sur les lieux d'enquête devront obligatoirement porter un masque et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.


M^{me} Laurence Marbeuf, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Cité municipale pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés, si les prescriptions sanitaires l'autorisent :

Mercredi 26 mai 2021 : accueil physique de 9 h à 10 h 30 ; accueil téléphonique de 11 h à 12 h 30.
Mercredi 9 juin 2021 : accueil physique de 13 h 30 à 15 h ; accueil téléphonique de 15 h 30 à 17 heures.
À défaut uniquement par téléphone au 05 56 10 28 05 : mercredi 26 mai 2021 de 9 h à 12 heures et mercredi 9 juin 2021 de 14 h à 17 heures.

Les personnes accueillies devront obligatoirement porter un masque, utiliser leur propre stylo et respecter une distanciation physique avec la commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : www.participation-bordeaux-metropole.fr ; les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M^{me} Laurence Marbeuf, commissaire-enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux, Service foncier, esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.



Commune de Bordeaux

AVIS D'ENQUÊTE
Mise à jour de plans d'alignement
à Bordeaux, Campagne 2021

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant : mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux Campagne 2021, concernant les rues suivantes : rue Vieillard, rue du Docteur-Finlay, rue Pomme-d'Or, rue Peyrodeau-Minoy, rue de Lisleferme, rue de Rivière, rue Catros-Gérard, rue Albert-de-Man, rue David-Johnston, rue Nicolas-Beaujon, impasse des Carmes, rue Clément-Thomas, rue de Plantevigne, rue de Grand-Lebrun / angle rue du Sacré-Cœur, rue Bailion, rue Jeanmin, rue de Lacanau, angle rues Marcelin-Berthelot / Etchemin.

Elle se déroulera du mercredi 26 mai au jeudi 10 juin 2021 inclus.

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 16 jours consécutifs : À la Cité municipale, 4, rue Claude Bonnier à Bordeaux ; à la mairie de quartier Chartrais / Grand Parc / Jardin-Public, place de l'Europe, 33000 Bordeaux ; à la mairie de quartier Caudéran, 130, avenue Louis-Bastidou, 33200 Bordeaux, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, dans des conditions de nature à garantir la sécurité sanitaire et le respect des mesures barrières. Les personnes accueillies sur les lieux d'enquête devront obligatoirement porter un masque et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.


M^{me} Laurence Marbeuf, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Cité municipale pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés, si les prescriptions sanitaires l'autorisent.

Mercredi 26 mai 2021 : accueil physique de 9 h à 10 h 30 ; accueil téléphonique de 11 h à 12 h 30.
Mercredi 9 juin 2021 : accueil physique de 13 h 30 à 15 h ; accueil téléphonique de 15 h 30 à 17 heures.
À défaut uniquement par téléphone au 05 56 10 26 05 : mercredi 26 mai 2021 de 9 h à 12 heures et mercredi 9 juin 2021 de 14 h à 17 heures.

Les personnes accueillies devront obligatoirement porter un masque, utiliser leur propre stylo et respecter une distanciation physique avec la commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr ; les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M^{me} Laurence Marbeuf, commissaire-enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux, Service foncier esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

 **BORDEAUX MÉTROPOLE**
BORDEAUX MÉTROPOLE
COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne » 2021
Concernant les rues suivantes :

rue Vieillard – rue du Docteur Finlay – rue Pomme d'Or – rue Peyrodeau Mino – rue de Lisleferme – rue de Rivière – rue Catros Gerand – rue Albert de Mun – rue David Johnston – rue Nicolas Beaujon – impasse des Carnes – rue Clément Thomas – rue de Planfevigne – rue du Grand-Lebrun / angle rue du Sacré-Cœur – rue Bailion – rue Jeannin – rue de Lacanau – angle rues Marcelin Berthelot/Étchenique.

Elle se déroulera du 26 mai au 10 juin 2021 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 15 jours consécutifs :

- à la Cité municipale – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public – place de l'Europe, 33000 Bordeaux
- à la Mairie de quartier Cautéran - 130 avenue Louis Barthou - 33200 Bordeaux

aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, dans des conditions de nature à garantir la sécurité sanitaire et le respect des mesures barrière. Les personnes accueillies sur les lieux d'enquête devront obligatoirement porter un masque et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.

Mme Laurence Marboeuf, commissaire enquêtrice, tiendra permanence à la Cité Municipale pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés :

si les prescriptions sanitaires l'autorisent :


- mercredi 26 mai 2021 : accueil physique de 9 h à 10 h 30 ; accueil téléphonique de 11 h à 12 h 30
- mercredi 9 juin 2021 : accueil physique de 13 h 30 à 15 h ; accueil téléphonique de 15 h 30 à 17 h

à défaut uniquement par téléphone au 05 56 10 28 05 :

- mercredi 26 mai 2021 de 9 h à 12 h et mercredi 9 juin 2021 de 14 h à 17 h

Les personnes accueillies devront obligatoirement porter un masque, utiliser leur propre stylo et respecter une distanciation physique avec la commissaire enquêtrice. Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme Laurence Marboeuf, Commissaire enquêteur – Pôle territorial de Bordeaux – Service foncier – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex

21001416

 **BORDEAUX MÉTROPOLE** **BORDEAUX MÉTROPOLE**
COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne » 2021

Concernant les rues suivantes :

rue Vieillard – rue du Docteur Finlay – rue Pomme d'Or – rue Peyrodeau Minoy – rue de Listoferme – rue de Rivière – rue Catros Gérard – rue Albert de Mun – rue David Johnston – rue Nicolas Beaujon – impasse des Carmes – rue Clément Thomas – rue de Plantevigne – rue du Grand-Lebrun / angle rue du Sacré-Cœur – rue Bailion – rue Jeannin – rue de Lacanau – angle rues Marcelin Berthelot/ Etchenique

Elle se déroulera du 26 mai au 10 juin 2021 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 15 jours consécutifs :

- à la Cité municipale – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public – place de l'Europe, 33000 Bordeaux
- à la Mairie de quartier Caudéran - 130 avenue Louis Barthou, 33200 Bordeaux

aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, dans des conditions de nature à garantir la sécurité sanitaire et le respect des mesures barrière. Les personnes accueillies sur les lieux d'enquête devront obligatoirement porter un masque et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.

Mme Laurence Marbeuf, commissaire enquêtrice, tiendra permanence à la Cité Municipale pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés :

si les prescriptions sanitaires l'autorisent :

- mercredi 26 mai 2021 : accueil physique de 9 h à 10 h 30 ; accueil téléphonique de 11 h à 12 h 30
- mercredi 9 juin 2021 : accueil physique de 13 h 30 à 15 h ; accueil téléphonique de 15 h 30 à 17 h

à défaut uniquement par téléphone au 05 56 10 28 05 :

- mercredi 26 mai 2021 de 9 h à 12 h et mercredi 9 juin 2021 de 14 h à 17 h.

Les personnes accueillies devront obligatoirement porter un masque, utiliser leur propre stylo et respecter une distanciation physique avec la commissaire enquêtrice. Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme Laurence Marboeuf, Commissaire enquêtrice – Pôle territorial de Bordeaux – Service foncier – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

21001417

Annonce rectificative sur le journal Sud-Ouest du 19 novembre 2020

<https://www.notre-territoire.com/enquete/217763>



Avis d'enquête publique

Organisme demandeur : **COMMUNE DE BORDEAUX**

Commune de Bordeaux AVIS D'ENQUÊTE Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux, Campagne 2021 Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant : mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux Campagne 2021, Concernant les rues suivantes : rue Vieillard, rue du Docteur-Finlay, rue Pomme-d'Or , rue Peyrodeau-Minoy, rue de Lisleferme, rue de Rivière, rue Catros-Gérand, rue Albert-de-Mun, rue David-Johnston, rue Nicolas-Beaujon, impasse des Carmes, rue Clément-Thomas, rue de Plantevigne, rue du Grand-Lebrun / angle rue du Sacré-Coeur, rue Baillon, rue Jeannin, rue de Lacanau, angle rues Marcelin-Berthelot / Etchenique.

Elle se déroulera du **mercredi 26 mai** au **jeudi 10 juin 2021** inclus.

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 16 jours consécutifs : À la Cité municipale, 4, rue Claude-Bonnier à Bordeaux ; à la mairie de quartier Chartrons / Grand-Parc / Jardin-Public, place de l'Europe, 33000 Bordeaux ; à la mairie de quartier Caudéran , 130, avenue Louis-Barthou, 33200 Bordeaux, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, dans des conditions de nature à garantir la sécurité sanitaire et le respect des mesures barrière.

Les personnes accueillies sur les lieux d'enquête devront obligatoirement porter un masque et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.

Mme Laurence Marbeuf, commissaire enquêtrice, tiendra permanence à la Cité municipale pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés, si les prescriptions sanitaires l'autorisent : **Mercredi 26 mai 2021** : accueil physique de 9 h à 10 h 30 ; accueil téléphonique de 11 h à 12 h 30. **Mercredi 9 juin 2021** : accueil physique de 13 h 30 à 15 h ; accueil téléphonique de 15 h 30 à 17 heures. À défaut uniquement par téléphone au **05 56 10 28 05** : **mercredi 26 mai 2021** de 9 h à 12 heures et **mercredi 9 juin 2021** de 14 h à 17 heures.

Les personnes accueillies devront obligatoirement porter un masque, utiliser leur propre stylo et respecter une distanciation physique avec la commissaire-enquêtrice.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site Internet : <http://www.participation.bordeaux-metropole.fr> ; les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mme Laurence Marboeuf, commissaire-enquêtrice, Pôle territorial de Bordeaux, Service foncier, esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex..

Territoires concernés : [Bordeaux](#)

PLANS D'ALIGNEMENT À BORDEAUX – CAMPAGNE 2021 : MISE À JOUR

➤ PARTAGER

★ SUIVRE CETTE PARTICIPATION

PARTICIPATION TERMINÉE

Publiée le 26 / 05 / 2021
Modifiée le 10 / 06 / 2021

Bordeaux Métropole souhaite abroger ou modifier les plans d'alignement approuvés d'une vingtaine de rues à Bordeaux.

A cet effet, une enquête publique est organisée du **26 mai au 10 juin 2021** inclus, permettant à toute personne intéressée de prendre connaissance du projet et d'exprimer son avis.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêtrice rendra un rapport et des conclusions motivées.

Bordeaux Métropole statuera par arrêté(s) sur les suites données.

L'enquête publique a été clôturée le 10 juin 2021.



LA RUE BAILLON À BORDEAUX

Etat de la participation : Terminée

Type : Réglementée / Enquête publique ⓘ

Thématique : [Déplacements](#)

Porteur de la participation : [Bordeaux Métropole](#) ⓘ

Gestionnaire de la participation : [Aude Bercis-Gaugain](#)

Commissaire enquêtrice : Madame Laurence Marboeuf ⓘ

Personne publique associée : Mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public ⓘ

Personne publique associée : Mairie de quartier Bordeaux Caudéran ⓘ

Communes et quartiers : [Bordeaux](#) (Bordeaux Maritime, Bordeaux sud, Caudéran, Chartrons – Grand Parc – Jardin public, Saint-Augustin – Tausin – Alphonse Dupeux)

Localisation de la participation : [Voir le plan](#)

Calendrier simplifié de la participation

10 / 06 / 2021 : [Clôture de l'enquête publique](#)

09 / 06 / 2021 : [Permanence de la commissaire-enquêtrice #2](#)

26 / 05 / 2021 : [Ouverture de l'enquête publique](#)

26 / 05 / 2021 : [Permanence de la commissaire-enquêtrice #1](#)

Éléments clés

18 RUES concernées

3 PLANS D'ALIGNEMENT à abroger

16 PLANS D'ALIGNEMENT à modifier

Avancée de la participation en ligne

18



17

avis

10

réactions

BORDEAUX

Quartiers Plans

Bordeaux et vous Pratique Découvrir et sortir Économie et emploi Bordeaux pol

Bordeaux politiques

Le conseil municipal
Budget et finances
Bordeaux grandeur Nature
Bordeaux vivre ensemble

Urbanisme

Label Bâtiment frugal
Habitat et urbanisme
Les grands projets
Plan local d'urbanisme
Opérations d'aménagement
Transition climatique
Bordeaux Participation
Les conseils consultatifs
Europe et international

Restez connectés avec Bordeaux

f t i TV e t

A la une Accueil



Baignades



Prochaine séance du conseil municipal mardi prochain



Demandes de subvention

Accueil > Bordeaux politiques > Urbanisme

Enquête publique sur le plan d'alignement des rues

Bordeaux Métropole souhaite modifier les plans d'alignement en vigueur d'une vingtaine de rues à Bordeaux qui, pour la plupart, sont anciens et ne correspondent plus aux intentions d'aménagement actuelles de la collectivité. Dans ce cadre, une enquête publique se déroule **du 26 mai au 10 juin 2021 inclus** pour permettant aux personnes intéressées de prendre connaissance du projet et d'exprimer leur avis. À l'issue, la commissaire enquêtrice rendra un rapport et des conclusions.



Les voies concernées sont les rues Vieillard, Finlay, Pomme d'or, Peyrodeau Minoy, Lisleferme, Rivière, Catros Gérard, Albert de Mun, David Johnston, Nicolas Beaujon, Clément Thomas, Plantevigne, Grand Lebrun, Baillon, Jeannin, Lacanau, l'angle des rues Marcelin Berthelot et Etchénique, et l'impasse des Carmes.

Cette campagne de mise à jour permettra :

- des modifications afin de réduire l'emprise de plans d'alignement touchant des propriétés privées bâties, plus particulière dans le secteur David Johnston / parc Rivière et dans le quartier de Caudéran

Photo de l'affichage sur le terrain



Rue Johnston



Place du 14 juillet



Entrée rue du Grand Lebrun, angle rue du Sacré Cœur

Exemple de lettre adressée par Bordeaux Métropole
aux personnes concernées rue du Grand Lebrun



M. Fabrice Donck
Mme Marie Vercambre
24 rue du Grand Lebrun
33200 Bordeaux

*LRAR + Remise en mains propres ou dans les boîtes aux lettres
Bordeaux, le 4 juin 2021*

*objet : Bordeaux - Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux - « campagne » 2021 -
Rue du Grand Lebrun - Enquête publique préalable à la modification du plan d'alignement
- Parcelle NA165
nos références : HB00/ABG/2021-0401*

Madame, Monsieur

Comme vous le savez peut-être (des affiches ayant été placées dans votre rue), une enquête publique, qui se déroulera jusqu'au 10 juin 2021 inclus, est organisée sur la mise à jour du plan d'alignement de la rue du Grand Lebrun approuvé le 22 juillet 1987.

Il est en effet envisagé de réduire l'emprise du plan d'alignement actuel, en l'ajustant aux besoins du tracé du bus à haut niveau de service déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 29 mars 2021. Ainsi, votre propriété serait moins touchée que précédemment par le plan d'alignement.

Le dossier d'enquête a été :

- Mis en ligne sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. où un registre électronique permet de déposer vos observations

- Déposé à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, ainsi qu'à la mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public, place de l'Europe - 33000 Bordeaux, et à la mairie de quartier Caudéran - 130 avenue Louis Barthou - 33200 Bordeaux pendant la durée de l'enquête. Il est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux. Un registre permet de déposer par écrit les éventuelles observations.

La commissaire enquêtrice désignée tiendra également permanence à la Cité municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux le Mercredi 9 juin 2021 : de 13h30 à 15h par un accueil physique, et de 15h30 à 17h par un accueil téléphonique, au numéro suivant : 05 56 10 28 05.

J'attire votre attention sur le fait qu'en cette période d'état d'urgence sanitaire, les personnes accueillies dans les locaux de la Cité municipale devront obligatoirement porter un masque, respecter une distanciation physique avec le commissaire enquêteur et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.

Il vous sera également possible, pendant la durée de l'enquête, de déposer vos observations à l'accueil de la Cité municipale ou de les transmettre par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame Laurence Marboeuf, commissaire enquêtrice - Service foncier du Pôle territorial de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, et vous priant de bien vouloir nous excuser pour leur tardiveté, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Freynet
Directeur du développement et de l'aménagement
Pôle territorial de Bordeaux



GIRON-AVARGUES
17 avenue Gambetta
33700 Mérignac

*objet : Bordeaux - Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux - « campagne » 2021 -
impasse des Carmes - Enquête publique préalable à la modification du plan d'alignement
-Parcelle 063 IH146
nos références : HB00/EC/MLT/2021-0314*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, en votre qualité de propriétaire riverain, qu'une enquête publique, qui se déroulera du 26 mai au 10 juin 2021 inclus, est prescrite sur la mise à jour du plan d'alignement de l'impasse des Carmes approuvé le 12 mars 1924.

*En ce qui vous concerne, cette procédure mise en œuvre a pour but de **supprimer la servitude d'alignement** au droit de votre propriété.*

La présente lettre vous est adressée conformément à l'article R. 141-7 du Code de la voirie routière, énonçant que la notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête est faite sous pli recommandé aux propriétaires des parcelles concernées par le projet.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, ainsi qu'à la mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public, place de l'Europe - 33000 Bordeaux, et à la mairie de quartier Caudéran - 130 avenue Louis Barthou - 33200 Bordeaux pendant la durée de l'enquête. Il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux. Un registre permettra de déposer par écrit les éventuelles observations.

*Le commissaire enquêteur désigné tiendra également permanence à la Cité municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet :
si les prescriptions sanitaires l'autorisent :*

*Mercredi 26 mai 2021 : de 9h à 10h30 par un accueil physique, et de 11h à 12h30
par un accueil téléphonique*

*Mercredi 9 juin 2021 : de 13h30 à 15h par un accueil physique, et de 15h30 à 17h
par un accueil téléphonique.*

à défaut uniquement par téléphone au 05 56 10 28 05 :

mercredi 26 mai 2021 de 9h à 12h et mercredi 9 juin 2021 de 14h à 17 h

J'attire votre attention sur le fait qu'en cette période d'état d'urgence sanitaire, les personnes accueillies dans les locaux de la Cité municipale devront obligatoirement porter un masque, respecter une distanciation physique avec le commissaire enquêteur et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.

*Il vous sera également possible, pendant la durée de l'enquête, de déposer vos observations à l'accueil de la Cité municipale ou de les transmettre par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Madame Laurence Marboeuf, commissaire enquêtrice - Service foncier du Pôle territorial de Bordeaux -
Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.*

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet :

www.participation.bordeaux-metropole.fr. Un registre électronique sera à la disposition du public sur ce site internet.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Freynet
Directeur du développement et de l'aménagement
Pôle territorial de Bordeaux



Monsieur Moulichon Pierre
274 rue de Clermont
60000 Beauvais

LRAR : 2C 144 13555 62 52

Bordeaux, le 6 Mai 2021

objet : Bordeaux - Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux - « campagne » 2021
rue Catros Gérard - Enquête publique préalable à la modification du plan d'alignement
Parcelle 063 OY129

nos références : HB00/CHG/MLT/2021-0276

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, en votre qualité de propriétaire riverain, qu'une enquête publique, qui se déroulera du 26 mai au 10 juin 2021 inclus, est prescrite sur la mise à jour du plan d'alignement de la rue Catros Gérard approuvé le 16 sept. 1974.

La présente lettre vous est adressée conformément à l'article R. 141-7 du Code de la voirie routière, énonçant que la notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête est faite sous pli recommandé aux propriétaires des parcelles concernées par le projet.

Il est en effet envisagé de **réduire l'emprise du plan d'alignement** actuel.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, ainsi qu'à la mairie de quartier Chartons/Grand Parc/Jardin Public, place de l'Europe - 33000 Bordeaux, et à la mairie de quartier Caudéran - 130 avenue Louis Barthou - 33200 Bordeaux pendant la durée de l'enquête. Il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux. Un registre permettra de déposer par écrit les éventuelles observations.

Le commissaire enquêteur désigné tiendra également permanence à la Cité municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet :

si les prescriptions sanitaires l'autorisent :

Mercredi 26 mai 2021 : de 9h à 10h30 par un accueil physique, et de 11 h à 12h30
par un accueil téléphonique

Mercredi 9 juin 2021 : de 13h30 à 15h par un accueil physique, et de 15h30 à 17h
par un accueil téléphonique.

à défaut uniquement par téléphone au 05 56 10 28 05 :

mercredi 26 mai 2021 de 9h à 12h et mercredi 9 juin 2021 de 14h à 17h

J'attire votre attention sur le fait qu'en cette période d'état d'urgence sanitaire, les personnes accueillies dans les locaux de la Cité municipale devront obligatoirement porter un masque, respecter une distanciation physique avec le commissaire enquêteur et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.

Il vous sera également possible, pendant la durée de l'enquête, de déposer vos observations à l'accueil de la Cité municipale ou de les transmettre par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame Laurence Marboeuf, commissaire enquêtrice - Service foncier du Pôle territorial de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet :

www.participation.bordeaux-metropole.fr. Un registre électronique sera à la disposition du public sur ce site internet.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Freynet
Directeur du développement et de l'aménagement
Pôle territorial de Bordeaux



Copropriétaires de la résidence La
Chêneraie
Par Cabinet Liquard
Monsieur Audibert
33 cours de Verdun
33000 Bordeaux

LRAR 2C 144 135 565 80

Bordeaux, le 06 MAI 2021

objet : Bordeaux - Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux - « campagne » 2021 -
rue de Lacanau- Enquête publique préalable à la modification du plan d'alignement -
Parcelle 063 VH24

nos références : HB00/EC/MLT/2021-0208

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, en votre qualité de propriétaire riverain, qu'une enquête publique, qui se déroulera du 26 mai au 10 juin 2021 inclus, est prescrite sur la mise à jour du plan d'alignement de la rue de Lacanau approuvé le 09/11/1951.

La présente lettre vous est adressée conformément à l'article R. 141-7 du Code de la voirie routière, énonçant que la notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête est faite sous pli recommandé aux propriétaires des parcelles concernées par le projet.

Le découpage parcellaire suit le tracé des jardinières de la Résidence, de sorte que le trottoir est impraticable pour les personnes à mobilité réduite. Il est donc proposé **d'élargir, à cet endroit, le plan d'alignement** en instituant une servitude d'alignement sur ces jardinières.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, ainsi qu'à la mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public, place de l'Europe - 33000 Bordeaux, et à la mairie de quartier Caudéran - 130 avenue Louis Barthou - 33200 Bordeaux pendant la durée de l'enquête. Il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux. Un registre permettra de déposer par écrit les éventuelles observations.

Le commissaire enquêteur désigné tiendra également permanence à la Cité municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet :
si les prescriptions sanitaires l'autorisent :

Mercredi 26 mai 2021 : de 9h à 10h30 par un accueil physique, et de 11 h à 12h30
par un accueil téléphonique

Mercredi 9 juin 2021 : de 13h30 à 15h par un accueil physique, et de 15h30 à 17h
par un accueil téléphonique.

à défaut uniquement par téléphone au 05 56 10 28 05 :

mercredi 26 mai 2021 de 9h à 12h et mercredi 9 juin 2021 de 14h à 17h

J'attire votre attention sur le fait qu'en cette période d'état d'urgence sanitaire, les personnes accueillies dans les locaux de la Cité municipale devront obligatoirement porter un masque, respecter une distanciation physique avec le commissaire enquêteur et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.

Il vous sera également possible, pendant la durée de l'enquête, de déposer vos observations à l'accueil de la Cité municipale ou de les transmettre par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame Laurence Marboeuf, commissaire enquêtrice - Service foncier du Pôle territorial de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet :

www.participation.bordeaux-metropole.fr . Un registre électronique sera à la disposition du public sur ce site internet.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Freynet
Directeur du développement et de l'aménagement
Pôle territorial de Bordeaux



Certificat attestant l'accomplissement de formalités

Je soussignée Aude Bercis-Gaugain, responsable du service foncier du pôle territorial de Bordeaux, atteste que le dossier d'enquête publique relatif à la Campagne 2021 de mise à jour des plans d'alignement à Bordeaux a été complété par une mise à jour de la liste des propriétaires concernés pour la rue du Grand Lebrun (ajout des propriétaires des parcelles cadastrées 063NA1 65, NA49, NA50 et NA51) :

- dans le dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier, le lundi 7 juin matin ;
- dans le dossier d'enquête publique mis à disposition du public en mairie de quartier de Caudéran, le lundi 7 juin matin
- dans le dossier d'enquête publique mis à disposition du public en mairie de quartier Chartons I Grand Parc / Jardin public, le lundi 7 juin matin;
- sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr , le vendredi 4 juin 2021 après-midi. Le document modifié était consultable par le public à partir de 17h30.

Les propriétaires concernés en ont également été informés par courrier individuel remis en mains propres le vendredi 4 juin 2021 doublé par un envoi en recommandé.

Fait à Bordeaux, le 7 juin 2021

Aude Bercis-Gaugain
Responsable du service foncier
Pôle territorial de Bordeaux





Certificat d'affichage n° 2021 / 420

Le Président de Bordeaux Métropole

Certifie

Avoir affiché, à l'emplacement réservé à cet effet, au siège de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, du 23 avril au 10 juin 2021 inclus :

- L'arrêté 2021-BM0503 du 21 avril 2021 d'ouverture de l'enquête publique concernant la modification et abrogation de plans d'alignement à Bordeaux - « Campagne » de mise à jour 2021, ainsi que l'avis d'enquête.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 11 juin 2021

Pour le Président et par délégation de
signature

Le Directeur
Frédéric Marquet



Direction Générale
Ressources Humaines et
Administration Générale

Direction des affaires
Juridiques

CERTIFICAT D’AFFICHAGE N° 2021/51

Le Maire de la Ville de Bordeaux certifie

Avoir fait procéder à l’affichage à l’hôtel de ville de Bordeaux, à la mairie de quartier Bordeaux Maritime, à la mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/jardin public, à la mairie de quartier Saint Augustin/Tauzin/Alphonse Dupeux, à la mairie de quartier Bordeaux Sud et la mairie de quartier Bordeaux Caudéran du 23 avril et jusqu’au 10 juin 2021 inclus :

- L’arrêté 2021-BM0503 du 21 avril 2021 d’ouverture de l’enquête publique concernant la modification et abrogation de plans d’alignement à Bordeaux - « Campagne » de mise à jour 2021, ainsi que l’avis d’enquête.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, en l’Hôtel de Ville, le 11 juin 2021

Pour le Maire et par délégation Le Directeur

Frédéric Marquet